



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8443<sup>e</sup>** séance

Vendredi 11 janvier 2019, à 9 h 30

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Singer Weisinger . . . . . (République dominicaine)

*Membres :*

Afrique du Sud . . . . .	M. Matjila
Allemagne . . . . .	M. Heusgen
Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine . . . . .	M. Ma Zhaoxu
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Ipo
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M. Delattre
Guinée équatoriale . . . . .	M <sup>me</sup> Mele Colifa
Indonésie . . . . .	M. Djani
Koweït . . . . .	M. Alotaibi
Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Pierce

## Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2019/6)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)

19-00739 (F)



Document adapté

Merci de recycler



*La séance est ouverte à 9 h 35.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation concernant la République démocratique du Congo**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2019/6)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République démocratique du Congo et de la Zambie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Joseph Malanji, Ministre des affaires étrangères de la République de Zambie, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Johannesburg.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; M. Corneille Nangaa Yobeluo, Président de la Commission électorale nationale indépendante; S. E. M<sup>me</sup> Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies; et Mgr Marcel Utambi, Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo.

M<sup>me</sup> Zerrougui, M. Nangaa Yobeluo et Mgr Utambi participent à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Kinshasa.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/6, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Zerrougui.

**M<sup>me</sup> Zerrougui** : Je voudrais commencer mon propos en souhaitant la bienvenue aux représentants

des cinq pays qui viennent de rejoindre cette assemblée, dont le vôtre, Monsieur le Président.

Alors qu'en principe nos échanges devaient porter sur le dernier rapport trimestriel sur la situation en République démocratique du Congo (S/2019/6), je vais limiter mon intervention aux faits les plus récents.

En effet, la mise en œuvre du processus électoral entre dans sa dernière ligne droite. Les élections, initialement annoncées pour le 23 décembre, se sont finalement tenues le 30 décembre sur l'ensemble du territoire national, à l'exception des circonscriptions de Beni, Beni-ville et Butembo dans le Nord-Kivu et de Yumbi dans la province de Mai Ndombe où la Commission électorale nationale indépendante (CENI), a décidé de les reporter au mois de mars prochain pour des raisons sanitaires et sécuritaires.

Des millions de Congolaises et de Congolais se sont rendus aux urnes, souvent avec ferveur, et dans la grande majorité des cas, dans le calme, afin de choisir leur futur Président ainsi que leurs députés nationaux et provinciaux. Je tiens à les féliciter pour l'impressionnante maturité qu'ils ont démontrée lors de cette journée électorale tant attendue et depuis lors. Je salue également le travail accompli par la CENI et par les observateurs électoraux.

L'ensemble des missions d'observation nationales et internationales, ainsi que les équipes de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) déployées sur le terrain, ont rapporté dans leurs rapports préliminaires que les scrutins s'étaient passés correctement en dépit de problèmes techniques, logistiques et sécuritaires. Toutes se sont accordées à dire que ces difficultés n'avaient toutefois pas entravé la libre circulation des citoyens ainsi que l'exercice de leur droit de vote. L'attente de la publication des résultats provisoires, allongée de trois jours, s'est également déroulée dans le calme. Une nouvelle fois, j'ai été fortement impressionnée par la patience dont ont fait preuve les Congolaises et les Congolais soucieux de préserver et de protéger l'expression de leur vote mais surtout pleinement conscients de l'enjeu que représentent ces élections pour l'avenir de leur pays.

J'ai mis cette période à profit pour rencontrer le Président de la République et les principales parties prenantes au processus afin de transmettre des messages d'apaisement en amont de la publication des résultats provisoires qui ont été annoncés dans la nuit de mercredi

à jeudi et qui, pour l'élection présidentielle, placent Félix Tshisekedi en première position, suivi de Martin Fayulu et Emmanuel Ramazani Shadary. Cette communication avait été précédée de l'annonce des résultats provisoires des élections provinciales.

*(l'oratrice poursuit en anglais)*

Les réactions à l'annonce de la CENI ont été rapides et variées. M. Tshisekedi s'est félicité de sa victoire, s'engageant à être le Président de tous les Congolais. Même si le Front commun pour le Congo a déclaré qu'il respecterait les résultats annoncés par la CENI, la coalition Lamuka a dénoncé ce qu'elle a qualifié de fraude électorale, qui risque de provoquer des troubles sur l'ensemble du territoire national. Alors que les résultats ont été salués par des scènes de joie dans certains bastions de l'Union pour la nation congolaise et de l'Union pour la démocratie et le progrès social, de nombreux partisans de Lamuka ont accueilli la nouvelle avec incrédulité.

Malheureusement, de graves incidents de sécurité ont été constatés dans plusieurs localités. Plus inquiétant encore, dans la province de Kwilu, des manifestations violentes auraient fait au moins 12 morts, dont deux agents de la police nationale lynchés et 10 civils tués à balles réelles, et auraient donné lieu à de grands dommages aux biens publics. Nos équipes sont en train de se déployer à Kikwit, où la MONUSCO n'est pas présente, afin de recueillir plus de détails et de faire les démarches nécessaires en vue de désamorcer les tensions. À Kisangani et dans plusieurs localités de la province du Kasai, des cas d'affrontements et de destruction ont été signalés, avec des blessés, des arrestations et possiblement des morts. Les informations à ce sujet sont toujours en cours de vérification.

La situation a également été marquée par des tensions dans plusieurs communes de Kinshasa, à la suite d'affrontements entre des partisans de Lamuka et du Cap pour le changement, et avec la police dans certains cas. Je déplore tous ces actes de violence et invite le peuple congolais et les forces de sécurité congolaises à faire preuve de calme et de retenue en cette période critique.

La semaine à venir pourrait être caractérisée par des contestations et un examen judiciaire des résultats provisoires de l'élection présidentielle, les résultats définitifs devant être annoncés par la Cour constitutionnelle dans un délai d'une semaine. Les jours à venir sont donc d'une importance capitale pour la conclusion de ce processus électoral historique. Je continue d'exercer mes

bons offices, en m'entretenant avec toutes les parties prenantes congolaises pour insister sur la nécessité de préserver le calme et de recourir aux procédures judiciaires établies, et pour souligner que le plus grand sens de responsabilité doit prévaloir dans les jours à venir.

Des millions de Congolaises et de Congolais ont démontré leur engagement en faveur du processus politique de leur pays et leur détermination à exercer leur droit démocratique de vote. Nous devons leur manifester notre solidarité collective, alors que le processus électoral est en train d'être finalisé et que la République démocratique du Congo se prépare au premier transfert pacifique du pouvoir dans l'histoire du pays.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M<sup>me</sup> Zerrougui de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Nangaa Yobeluo.

**M. Nangaa Yobeluo** : La République démocratique du Congo vient d'organiser ses élections présidentielle, législatives et provinciales le dimanche 30 décembre 2018, conformément à la législation nationale, notamment la Constitution de la République et la loi portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), ainsi que la loi, bien entendu. Bien entendu, cette architecture est complétée par d'autres lois et actes réglementaires pour l'organisation des élections.

Je voudrais, avant d'avancer dans mon propos, informer le Conseil de sécurité que trois ans après que j'ai été désigné Président de la CENI, nous avons atteint ce que l'on peut considérer comme le couronnement du travail abattu. Je voudrais préciser que le processus a été conduit avec mille difficultés, et le fait de parler aujourd'hui des résultats est un exploit que d'aucuns considèrent comme étant un effort surhumain.

La raison en est que nous conduisons un processus émaillé de beaucoup de contraintes, mais surtout de beaucoup de méfiance, une méfiance totale entre les acteurs eux-mêmes, entre les politiques et à l'égard du processus électoral, entre le Gouvernement de la République et les autres acteurs, notamment la communauté internationale, et une méfiance totale aussi, parfois, envers la personne même du Président de la CENI. Pas un jour ne passe, depuis que je suis Président, sans que quelqu'un ne crie quelque part que le Président Nangaa Yobeluo doit démissionner. Cet environnement a fait que nous avons conduit ce processus avec beaucoup de difficultés, et pourtant certaines de ces difficultés auraient pu être évitées car elles procèdent aussi bien

de la méfiance que des sous-entendus, des suspensions et autres facteurs.

En ce qui concerne l'inscription des électeurs sur les listes électorales, tout a été contesté. De toutes les décisions que prend la CENI, il n'en est pas une qui ne soit contestée par tel ou tel groupe ou partie prenante, y compris la communauté internationale qui, par moments, il faut le dire, nous étonne par des prises de position qui n'ont rien à voir avec la réalité alors qu'en fait, ce sont des partenaires avec qui nous travaillons jour et nuit.

En matière d'inscription des électeurs, nous avons conduit sept opérations. Grâce à Dieu, nous avons clôturé ce processus avec 40 millions d'électeurs inscrits. À cet égard, même les 40 millions d'électeurs ont fait l'objet de contestations car certains ont pensé que nous avions gonflé ou au contraire minimisé le nombre des électeurs ou encore que nous n'avions pas bien procédé ou autre.

Ce fichier a été sanctionné par un audit conduit par l'Organisation internationale de la Francophonie. Là encore, la CENI pensait que l'audit conduit à sa demande aiderait à renforcer la confiance. Hélas, l'audit a jeté encore plus de doute que prévu. À partir de là, nous avons pu faire adopter toutes les lois requises pour la conduite du processus. Malheureusement, quelles que soient les différentes lois adoptées, elles ont fait l'objet de contestations permanentes.

Nous avons convoqué l'électorat et même les candidatures. Et alors que nous exerçons ces fonctions conformément à la mission qui nous a été confiée par la Constitution, certaines décisions de la CENI ont été contestées, et certains se font passer pour des experts en lieu et place de la CENI pour tel ou tel autre aspect. Nous avons donc inscrit 21 candidats à l'élection présidentielle. Nous avons inscrit, plus ou moins, 15 358 candidats à la députation nationale et 19 640 candidats à la députation provinciale.

Pour arriver à cette élection, la CENI, dans un but de facilitation, a introduit la technologie avec ce qu'on appelle les machines à voter. Une fois encore, même cette machine a fait l'objet de chamailleries toute une année durant – certains disant non à la machine à voter, on n'en veut pas, c'est pour la tricherie, c'est pour ceci ou cela. Hélas, certains candidats, même une semaine avant les élections, disaient encore à leurs militants de ne pas utiliser la machine à voter. Mais les élections ont eu lieu, et c'est ce qui est important. Elles ont pu se

tenir le 30 décembre, et mêmes les détracteurs qui ne voulaient pas de la machine à voter l'ont applaudie ce jour-là.

Là aussi, j'engage un peu la responsabilité du Conseil de sécurité, parce que du point de vue de la CENI, ces discussions inutiles ont été entretenues, et même créées, par la communauté internationale. Pour des raisons évidentes, la machine à voter n'avait aucun problème et les événements nous ont donné raison. Mais le fait qu'un tel dossier soit porté jusqu'au niveau international nous a embarrassés un peu et a créé une situation très compliquée.

Les élections ont eu lieu, et avant de présenter l'analyse de la CENI, il est clairement établi que le dimanche 30 décembre, alors que beaucoup étaient en train de prophétiser le chaos, disaient qu'on ne saurait pas voter avec ces machines et que ce ne serait pas possible, les élections ont eu lieu. Tout le monde a pu voter et aujourd'hui, contrairement à 2006 et à 2011, les élections ont eu lieu le 30 décembre dans la paix. Alors que par le passé on comptait les morts, les élections du 30 décembre se sont bien déroulées et les choses se sont plutôt bien passées.

Après l'élection, il fallait passer à la phase postélectorale. La phase postélectorale procède de deux points importants. Le premier point est évidemment le regroupement et le traitement des données pour l'annonce des résultats provisoires, conformément à la loi. C'est ce que la CENI s'est attelée à faire et il y a deux jours, elle a pu annoncer le résultat provisoire des élections. Il ne fallait évidemment pas se faire d'illusions. Nous l'avions dit avant même les élections. Nous nous attendions effectivement à des réactions, à commencer par l'Église catholique. Il convient de préciser qu'en 2006 et en 2011, l'Église catholique a contesté les résultats. Qu'elle conteste aujourd'hui le résultat de l'élection de 2018, ce n'est pas étonnant. C'est ce à quoi nous nous attendions pour les raisons que nous savons.

Bien sûr, lorsqu'on organise de telles élections, il y a beaucoup de parties prenantes et tout doit être fait conformément à la loi. Loin de nous l'idée de dire ici que les élections ont été organisées dans la perfection absolue. C'est une œuvre humaine qui a été organisée dans le contexte de problèmes que nous connaissons tous, mais l'essentiel est que ce qui est important a été sauvegardé. Nous en sommes à notre troisième cycle électoral et les élections ont eu lieu.

Nous avons, dans une correspondance en date du 4 janvier 2019, protesté contre la proclamation illégale des tendances des résultats des élections par des personnes et organes légalement incompétents pour ce faire. Nous avons adressé cette correspondance au Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) en identifiant clairement les articles de la Constitution et des différentes lois et autres textes qui étaient systématiquement violés par les annonces précoces des tendances des résultats. Ce qui est pire, c'est qu'on est allé jusqu'à dire qu'on connaissait le nom de celui qui aurait gagné, chose étonnante. Nous avons attiré l'attention de la CENCO en disant que cette tendance ou cette question, gérée de cette façon, obligeait les parties prenantes à s'abstenir de se prononcer sur les publications et les tendances des résultats des élections et qu'elles seraient responsables de ce qu'il adviendrait dans ce sens.

Pourquoi le disons-nous? Il y a beaucoup d'éléments que nous voudrions porter à la disposition du Conseil de sécurité. Nous avons ici la liste de toutes les organisations et des témoins des partis politiques qui ont participé à l'observation électorale. On a tendance à penser qu'il n'y a que l'Église catholique qui a observé. Non, il y a une dizaine d'organisations qui ont observé. J'entends parler de 40 000 observateurs déployés de la CENCO. C'est très grave. Le déploiement de l'observation s'est fait sur accréditation de la CENI.

Les statistiques d'accréditation pour la CENCO n'ont jamais atteint les chiffres qu'on avance. Nous sommes à 17 000 observateurs accrédités par la CENI. On nous dit qu'en dehors des observateurs accrédités, il y en avait d'autres qui n'étaient pas accrédités par la CENI. Bien sûr, en plus de cela, il y a eu plus de 6 000 autres observateurs qui sont considérés comme des observateurs permanents ou à long terme. Donc, on est autour des 20 000 à 23 000 observateurs. Quarante mille observateurs, je ne sais pas d'où on les tire. De là, il y a une question de fond.

Disons que les missions d'observation sont organisées et gérées par la loi. L'observation n'a pas pour mission de consolider les données. Je ne sais pas d'où on tire les résultats de la CENCO. L'observation n'est d'ailleurs pas qualifiée à obtenir, au niveau des bureaux de vote, les différents procès-verbaux et fiches, qu'on délivre plutôt aux témoins des partis politiques. Devrais-je comprendre que la mission d'observation de la CENCO était plutôt pour se comporter comme les témoins des partis politiques? Je serais intéressé de savoir pour quel

parti elle joue. Ce sont des faits qui sont graves et qui sont tels que je mets quiconque au défi de venir dire qu'il ait la prétention d'avoir collecté toutes les fiches, et la CENI elle-même, pour en arriver à ce point, il lui aurait fallu presque une semaine pour y arriver. Ce sont des faits graves.

Ceci dit, nous avons annoncé les résultats, conformément à la loi. Je pense que la CENI considère qu'elle a fait son travail. Si contestation il y a, la loi prévoit les mécanismes de vérification et autres, et je pense qu'il y a des juridictions compétentes pour ce faire. Ceci dit, nous voudrions ici préciser au Conseil de sécurité que nous semblons oublier les objectifs qui ont milité en faveur de ce processus. Je pense qu'il y a trois grands objectifs.

Le premier objectif, c'est que le peuple congolais voulait qu'on ne change pas sa Constitution. La Constitution congolaise n'a pas changé. C'est une victoire, et pour l'opposition, et pour la majorité, et pour la société civile. Victoire pour l'opposition, parce qu'on montre plus ou moins que nous sommes dans un pays où il y a une opposition qui ne permet pas au pouvoir de faire n'importe quoi. Victoire pour la majorité et pour ceux qui sont au pouvoir, parce qu'en ne changeant pas la Constitution, ils pouvaient aussi envisager de faire un passage en force, mais ils ne l'ont pas fait. Victoire pour la société civile, qui a toujours été aux aguets pour défendre cette Constitution, et cet objectif a été atteint.

Le deuxième objectif que j'ai noté, de la population ou du peuple congolais : le peuple congolais ne voulait pas qu'il y ait un troisième mandat pour le Chef de l'État, le Président de la République sortant. Effectivement, il n'a pas posé sa candidature, ce qui montre, bien entendu, que nous avons eu 21 candidats autres que sa personne. C'est une victoire atteinte.

Et la troisième victoire, ou plutôt le troisième objectif, c'était qu'on arrive à l'alternance au sommet de l'État. Cette alternance, c'est d'autant plus important pour la République démocratique du Congo. À 60 ans de son existence après l'indépendance, nous allons vivre dans les semaines qui viennent la première remise de pouvoir entre un Chef d'État sortant et un Chef d'État entrant. Nous allons voir pour la première fois, comme cela se fait dans d'autres pays, les deux Chefs d'État se saluer. Parce qu'en fait, en 60 ans, nous avons eu quatre Présidents de la République, le Président Kasavubu, le Président Mobutu, le Président Laurent-Désiré Kabila et le Président Joseph Kabila. Les quatre premiers Présidents se sont succédé sans jamais se saluer, soit par des

coups, soit par l'assassinat. Une première passation civilisée du pouvoir, nous allons la voir dans les semaines qui viennent, évidemment après avoir traité tous les documents, tous les dossiers relatifs aux résultats provisoires, et la CENI est disposée – d'ailleurs son équipe est déjà mise en place – pour la gestion de ces contentieux.

En conclusion, que devrais-je dire? Monsieur le Président, vous m'avez fait venir participer à la présente séance, en plénières délibérations, et dans les 30 minutes qui suivent mon intervention, on va devoir proclamer les résultats provisoires pour ce qui est de la députation nationale. Nous disons donc que c'est une élection qui s'est déroulée dans les conditions que vous connaissez, mais, à la surprise générale, elles ont été bien organisées. Nous voudrions ici rendre hommage aux agents de la CENI. Beaucoup d'agents de la CENI sont morts depuis le début de ce processus : j'en compte 32. Et nous leur rendons cet hommage en disant qu'aujourd'hui, nous avons ce que nous avons cherché, ce que le peuple congolais attend depuis tout ce temps. Voilà en quelques mots ce que je voulais préciser,

Je dirai en concluant que la CENI a travaillé dans des conditions difficiles, dans la contestation permanente, avec des controverses créées artificiellement ou non. Mais, quelles que soient ces difficultés, elle a fait ce qu'elle pouvait faire. Nous disons aussi que nous n'étions pas parfaits. Toutes les fois que nous avons fait des faux pas, la CENI, par ma voix, voudrait dire que nous demandons de l'indulgence, mais l'essentiel est que les résultats aujourd'hui sont là, et aujourd'hui il est aussi temps qu'en commençant ce nouveau mandat, les nouvelles autorités soient soutenues, qu'elles soient accompagnées par la communauté internationale, comme toujours. Pourquoi chercher à commencer leur affaiblissement, alors qu'elles n'ont même pas encore fait leurs premiers pas? Oui, il peut y avoir des contestations avec des sources différentes. Nous disons que les juridictions compétentes vont s'occuper du reste, et nous nous attendons à rendre le rapport final de ce processus qui nous amènera plus ou moins à la première alternance pacifique et civilisée du pouvoir en République démocratique du Congo.

Je ne saurais clôturer ces mots sans remercier l'ONU dans ce processus. D'aucuns pensent que l'appui dont la CENI pouvait avoir bénéficié dans ce processus n'était que l'appui logistique. Non! Nous voulons remercier l'assistance technique dont la CENI continue à bénéficier de l'ONU. Plus de 150 experts internationaux demeurent avec nous. Ils sont dans le même bâtiment

que nous. Seuls les badges nous différencient probablement pour savoir si celui-ci est de la CENI et non pas de l'ONU.

Leur rapport a été déterminant pour la planification. Leur rapport a été déterminant pour la conception et le design de certains éléments. Leur rapport a été déterminant pour les rapports que nous avons établis. Nous voudrions les remercier, mais aussi remercier les autres acteurs, les parties prenantes, dont les partis politiques qui ont participé à ce processus.

Et le peuple congolais s'est exprimé. Aujourd'hui nous avons un nouveau Président de la République élu, et nous espérons que la suite du processus va se poursuivre jusqu'à l'installation officielle de ce dernier.

Je voudrais néanmoins attirer l'attention des uns et des autres pour dire que nous allons aux contentieux, des contentieux pour lesquels nous n'aurons que deux options : soit confirmer les résultats de la CENI, soit alors annuler l'élection. Annuler l'élection voudrait dire que les institutions en place vont rester en place parce que nous n'aurons pas eu de nouveau Président jusqu'à l'organisation de nouvelles élections.

Voilà en quelques mots ce que j'allais dire.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Nangaa Yobeluo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine.

**M<sup>me</sup> Mohammed** (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous transmettre, Monsieur le Président, les salutations du Président Moussa Faki Mahamat et ses remerciements pour l'invitation faite à la Commission de l'Union africaine de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur la situation en République démocratique du Congo, en particulier sur les élections tenues récemment dans ce pays.

Cette invitation est une nouvelle illustration du partenariat étroit qui existe entre l'Union africaine et l'ONU sur les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce partenariat a été considérablement renforcé au cours des dernières années. L'une de ses principales caractéristiques est la promotion du leadership et de l'appropriation africains, principe essentiel pour assurer des solutions durables aux problèmes de paix et de sécurité qui préoccupent le continent.

La situation en République démocratique du Congo est une question de la plus haute importance pour l'Union africaine. La paix et la sécurité au Congo sont essentielles au bien-être de sa population, mais aussi à la stabilité et à la prospérité générales de la région et du continent dans son ensemble. L'Union africaine a donc participé activement aux efforts visant à aider les parties prenantes congolaises à parvenir au consensus politique nécessaire en vue de la tenue des récentes élections libres, régulières et transparentes, afin de consolider les acquis réalisés au cours des dernières décennies. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer également la profonde gratitude de l'Union africaine à l'ONU pour son appui inestimable à la République démocratique du Congo, notamment par le déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Dans ce contexte, l'Union africaine, en réponse à l'invitation des autorités congolaises, a décidé d'envoyer une mission d'observation électorale pour surveiller les élections qui ont eu lieu le 30 décembre 2018. L'Union africaine a déployé 80 observateurs à court et à long terme, sous la direction de l'ancien Président Dioncounda Traoré du Mali. L'équipe comprenait des membres du Parlement panafricain et des organes de gestion des élections sur le continent, ainsi que des représentants de la société civile. Le jour du scrutin, la mission électorale de l'Union africaine a déployé 23 équipes dans 13 provinces, qui ont observé les opérations de vote et de décompte dans 317 bureaux de vote qui ont servi d'échantillons. Il est important de souligner qu'il y avait 75 000 bureaux de vote au total, y compris ceux situés dans les provinces où le scrutin a finalement été reporté pour des raisons de sécurité et de santé.

La mission a formulé les observations suivantes concernant les bureaux de vote qu'elle a visités. Tout d'abord, les bureaux de vote ont ouvert à temps, bien que dans certains d'entre eux le début des opérations de vote ait été retardé. Deuxièmement, le matériel de vote était disponible dans la plupart des bureaux de vote et le personnel électoral était présent tout au long des opérations. Troisièmement, les élections se sont déroulées dans le calme et la paix. Cependant, il y a eu des incidents isolés de violence et des dysfonctionnements qui ont entaché l'opération électorale. Quatrièmement, les représentants des candidats étaient présents dans tous les bureaux de vote visités. Cinquièmement, les opérations de clôture et de comptage ont été effectuées conformément au cadre juridique existant. La mission d'observation a vivement insisté pour que, tout d'abord, les résultats qui seront

proclamés reflètent la volonté du peuple. Deuxièmement, les parties prenantes congolaises doivent préserver le climat de paix qui a prévalu pendant le scrutin. Et, troisièmement, toute contestation du résultat devrait passer par le processus juridique existant.

Comme tous les membres le savent, la Commission électorale nationale indépendante a proclamé hier les résultats provisoires des élections. En ce qui concerne l'élection présidentielle, M. Félix Tshisekedi, de Cap pour le changement, a été déclaré vainqueur. Étant donné que la Commission est le seul organe légalement mandaté pour proclamer les résultats des élections en République démocratique du Congo, l'Union africaine ne peut que s'en remettre au résultat annoncé. Il importe de noter à cet égard que la méthode d'observation des élections de l'Union africaine est axée sur le processus qui conduit aux résultats des élections. En outre, étant donné le nombre limité de bureaux de vote qui ont été observés par la mission d'observation électorale, l'Union africaine, même si ce pouvoir lui était accordé, n'est pas en mesure de fournir des chiffres sur le résultat des élections.

De toute évidence, les résultats annoncés, bien qu'accueillis favorablement par les parties prenantes congolaises et une partie de la population, ont été contestés par d'autres, notamment lors de manifestations de rue qui ont malheureusement entraîné des pertes en vies humaines. Conformément à l'état de droit, l'Union africaine est d'avis que ces contestations, y compris les réclamations relatives aux divergences entre les résultats proclamés et le verdict des urnes, devraient être traitées pacifiquement et par le recours aux voies juridiques existantes et au dialogue politique.

Il est clair que les élections du 30 décembre 2018 ont marqué un tournant dans l'histoire de la République démocratique du Congo. Le peuple congolais et les institutions impliquées dans le processus électoral méritent d'être félicités pour leurs efforts. Les parties prenantes congolaises doivent à leur peuple et à leur pays d'agir d'une manière qui favorise la démocratie et préserve la paix. À cet égard, l'Union africaine est fermement convaincue que la situation actuelle au Congo exige un consensus aussi large que possible entre tous les Congolais, fondé sur le respect de la démocratie et des droits de l'homme, ainsi que sur le maintien et la consolidation de la paix. L'Union africaine est prête à apporter son concours à cette fin par tous les moyens jugés appropriés.

Les déclarations du Président de la Commission de l'Union africaine et du Président de la Communauté

de développement de l'Afrique australe, respectivement les 10 et 11 janvier, expriment clairement les vues du continent sur la question à l'examen. Nous espérons que le Conseil de sécurité, comme il l'a déjà fait, appuiera pleinement les efforts déployés par l'Afrique pour aider la République démocratique du Congo et son peuple à mener à bien le processus électoral et à surmonter les difficultés connexes. Cette approche est la voie la plus sûre vers la réalisation effective de notre objectif commun de paix, de démocratie et de stabilité en République démocratique du Congo.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M<sup>me</sup> Mohammed de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de Zambie. **M. Malanji** (Zambie) (*parle en anglais*) : Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, je suis Joseph Malanji, Ministre zambien des affaires étrangères et Président du Comité ministériel de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Qu'il me soit permis de faire la déclaration suivante à la présente séance du Conseil de sécurité.

Le 30 décembre 2018, la République démocratique du Congo a tenu les élections présidentielle, législatives et provinciales tant attendues. Conformément à sa tradition de longue date, la SADC a déployé une mission d'observation électorale, que j'ai eu l'honneur de diriger. Prévues initialement le 23 décembre 2018, les élections avaient été reportées à la suite d'un malencontreux incendie qui a détruit l'entrepôt de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) dans la capitale Kinshasa. Aucune partie n'a pu déterminer s'il s'agissait d'un incendie criminel. Partant, nous avons donc considéré qu'il s'agit d'un cas de force majeure. Les menaces à la sécurité et l'épidémie d'Ebola ont également nécessité le report des élections à mars 2019 dans trois régions de l'est de la République démocratique du Congo. À cet égard, par souci d'impartialité, nous avons demandé à recevoir des informations de l'Organisation mondiale de la Santé, qui nous a fourni des statistiques claires confirmant la présence du virus Ebola dans ces régions. En outre, il y a eu des cas isolés de violence dans quelques régions du pays. Ces circonstances ont de manière très compréhensible créé une certaine tension jusqu'au jour des élections, le 30 décembre 2018.

En dépit de ce qui précède et des défis historiques auxquels le pays est confronté, nous estimons que le Gouvernement de la République démocratique du

Congo, la CENI et toutes les parties prenantes ont géré les élections et la période qui les a immédiatement suivies de manière relativement pacifique et dans un climat de calme. En outre, nous prenons acte du fait que le Gouvernement de la République démocratique du Congo a financé les élections, montrant ainsi sa volonté de consolider le processus démocratique dans le pays.

La SADC a pris note des résultats provisoires de l'élection présidentielle publiés par la CENI le 9 janvier. Nous notons également que certaines parties prenantes ne sont pas satisfaites du résultat de l'élection présidentielle tout particulièrement et qu'il est de leur droit constitutionnel de présenter leurs doléances, de manière pacifique, en suivant les procédures légales en vigueur en République démocratique du Congo. La SADC reste à disposition du peuple congolais pour l'aider à asseoir sa démocratie et exhorte la communauté internationale à donner aux parties prenantes dans le pays la possibilité de s'engager, aux côtés des institutions juridiques, dans la période postélectorale. Je sais que d'autres l'ont déjà mentionné, mais qu'il me soit permis de citer quelques paragraphes de la déclaration de S. E. M. Edgar Chagwa Lungu, Président de la République de Zambie et Président de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la SADC :

« La SADC prend également note des contestations qui ont surgi et encourage toutes les parties prenantes concernées à garder leur calme et à agir d'une manière qui consolide la démocratie et préserve la paix.

La SADC appelle les parties prenantes qui ont des préoccupations, y compris en ce qui concerne l'exactitude des résultats, à ce que toute contestation des résultats provisoires se fasse pacifiquement par le recours aux procédures légales en vigueur dans le pays et à régler leurs différends par le dialogue politique entre toutes les parties prenantes.

La SADC réaffirme sa volonté de continuer à aider la République démocratique du Congo à neutraliser les forces négatives et autres groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo. »

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Malanji de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo.

**Mgr Utambi** : Au nom de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) et en mon nom personnel, nous remercions vivement le Secrétaire général et les membres du Conseil de sécurité pour l'attention particulière qu'ils portent, au jour le jour, à la situation de notre pays, la République démocratique du Congo. En ce début de l'année 2019, nous leur adressons nos vœux les meilleurs. Nous sommes heureux de saisir cette occasion pour donner au Conseil un aperçu général de la situation de la République démocratique du Congo en quelques points.

Tout d'abord un rappel de l'engagement sociopolitique de l'Église. Depuis 2003, l'Église catholique accompagne le peuple congolais par de multiples actions, notamment par l'éducation civique et électorale, pour la promotion de la dignité de la personne humaine et pour la consolidation de la démocratie en République démocratique du Congo. Cet engagement s'est exprimé aussi par la médiation, qui a abouti à l'accord politique global et inclusif dit accord de la Saint-Sylvestre, articulé essentiellement autour du processus électoral devant assurer la légitimité des institutions ayant un mandat électif. Par une démarche pastorale, la CENCO a amené les parties prenantes au processus électoral à aplanir certaines divergences et à trouver un consensus, entre autres, sur le fichier électoral et sur l'utilisation de la machine à voter pour les scrutins qui viennent de se dérouler.

En ce qui concerne la mission d'observation électorale, la CENCO a pris part à l'observation électorale par sa commission Justice et Paix, en vue de contribuer à la crédibilité du processus électoral dans notre pays. Pour le scrutin présidentiel, législatif national et provincial du 30 décembre 2018, la mission d'observation électorale de la CENCO a formé 41 026 observateurs court-terme et long-terme. Elle a obtenu l'accréditation de 40 850 observateurs; 176 observateurs n'ont pas obtenu l'accréditation mais ont cependant servi à l'observation des incidents en dehors des centres de vote.

Les observateurs accrédités ont été déployés à raison d'au moins un observateur dans chacun des 21 784 centres de vote sur toute l'étendue du pays. Ceci représente une couverture globale de 100 % des bureaux de vote prévus par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), avec un ratio de un observateur pour un à deux bureaux de vote. De ces 40 850 observateurs, il faut soustraire les 959 observateurs des circonscriptions de Beni, Beni-ville, Butembo-ville et Yumbi. Donc, au lieu des 40 000 observateurs de court terme, comme initialement prévu, seuls 39 824 ont été

effectivement déployés. Au moment de la coupure du service de minimessages (SMS), la mission d'observateurs de la CENCO avait déjà reçu au moins 43 % des données transmises par 16 observateurs situés dans les zones couvertes par la téléphonie mobile, ainsi que ceux qui se trouvaient dans les zones couvertes mais détenant des téléphones satellitaires de marque Thuraya. Il sied de mentionner que notre mission d'observation a travaillé en synergie avec d'autres observateurs accrédités, notamment ceux de l'Église du Christ au Congo et de la Synergie des missions d'observation citoyenne électorale. Mais elle a fait ce travail en toute indépendance vis-à-vis des parties et plateformes politiques, et n'a reçu aucun financement.

S'agissant de la méthodologie, pour la collecte et la transmission des données, la mission d'observation de la CENCO s'est dotée d'un centre de collecte et de traitement des données, avec un centre d'appels composé de 408 agents qui étaient en interaction avec les observateurs de terrain. Pour permettre la transmission des données dans les zones non couvertes par les réseaux téléphoniques, et pendant la coupure du service de minimessages, la mission d'observation électorale de la CENCO s'est dotée d'un lot de 600 téléphones Thuraya. Ceci a permis à la mission d'observation électorale de la CENCO de collecter les données de plus de 13 110 999 suffrages sur les 18 329 318 exprimés, tels qu'annoncés par la CENI, ce qui représente plus de 71,53 % des suffrages valablement exprimés compilés par la CENCO.

Pour ce qui est traitement des données, pour parvenir aux tendances des résultats obtenus par les différents candidats à la présidence de la République, la mission d'observation électorale de la CENCO a procédé par un comptage parallèle de voix - comptage parallèle des voix - basé sur un échantillon représentatif des 10,72 % des bureaux de vote, appliqué proportionnellement à chacune des circonscriptions électorales des députés provinciaux, c'est-à-dire les territoires pour les milieux ruraux et les communes pour les milieux urbains. Ce qui a donné un total de 7 886 bureaux de vote, qui devaient servir au comptage parallèle des voix. Cet échantillon a été tiré de manière aléatoire avec une marge d'erreur stricte de 1 %, le degré de confiance étant de 95 %. À cela s'ajoute une autre vérification sur la base d'un échantillon représentatif de 42,92 % des suffrages valablement exprimés, qui valident les tendances dégagées précédemment. Finalement, les tendances sont restées relativement pareilles après la compilation des 71,53 % des suffrages valablement exprimés.

Pour ce qui est des scrutins du 30 décembre 2018, ils se sont déroulés sur tout le territoire national le 30 décembre 2018, à l'exception de certaines zones, notamment le territoire de Beni et les villes de Beni et Butembo, dans la province du Nord-Kivu, et le territoire de Yumbi, dans la province de Mai-Ndombe. Nos observateurs ont constaté une importante mobilisation des électeurs, quoique certains d'entre eux n'ont pas pu prendre part effectivement au vote pour des raisons incidencielles. Les résultats provisoires du scrutin du 30 décembre 2018 ont été rendus publics par la CENI le 10 janvier 2019. La CENCO a pris acte de cette publication des résultats provisoires, qui, pour la première fois dans l'histoire récente de notre pays, ouvre la voie à l'alternance au sommet de l'État. Cependant, de l'analyse des éléments observés froidement par sa mission, la CENCO constate que les résultats de l'élection présidentielle, tels que publiés par la CENI, ne correspondent pas aux données collectées par cette mission d'observation à partir des bureaux de vote et de dépouillement.

En guise de recommandations, nous en appelons à la solidarité des Nations Unies vis-à-vis du peuple congolais. Que le Conseil de sécurité demande à la CENI de publier le plus vite possible les procès-verbaux des centres pour donner aux candidats la possibilité de comparer leurs données avec celles de la CENI. Cela pour enlever les doutes dans le chef de la population et chez les candidats, et, ainsi, apaiser les esprits. En cas d'éventuelles contestations, que le Conseil de sécurité invite les parties prenantes à privilégier la voie de la vérité et de la paix, ce qui pourra largement contribuer à la préservation de la paix et à la stabilité de notre pays.

Réitérant les vifs remerciements de la CENCO aux membres du Conseil de sécurité, nous leur souhaitons encore une fois une heureuse année 2019, et confions leur assemblée à Dieu pour de fructueuses orientations en faveur de la paix en République démocratique du Congo, notre pays.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie Mgr Utembi de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Delattre** (France) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Leila Zerrougui, à que je souhaite à nouveau rendre hommage ici; le Ministre zambien des affaires étrangères; le Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), le Président de la Conférence épiscopale

nationale du Congo, ainsi que l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies pour leurs interventions importantes. Il était essentiel en effet que le Conseil de sécurité puisse disposer d'un éclairage plus large sur le déroulement des élections, en bénéficiant notamment de l'évaluation rendue par les organisations ayant conduit des missions d'observation électorale sur place, aux côtés des organisations de la société civile.

La France souhaite tout d'abord rendre hommage à l'ensemble du peuple congolais, qui a fait preuve de patience après un report des élections de plus de deux ans et s'est déplacé en nombre, le 30 décembre 2018, pour exercer son droit de vote. Les écueils techniques et politiques ont été nombreux pendant ces deux années, la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 a connu des soubresauts, mais on retiendra avant tout l'image de ces Congolais faisant la queue en bon ordre, pendant parfois plusieurs heures, pour pouvoir exercer leur droit à choisir librement leurs représentants. C'est un exemple de vitalité démocratique et la France tient à le saluer.

La France adresse également ses félicitations aux acteurs politiques, à la société civile et aux institutions compétentes de la République démocratique du Congo pour l'organisation de ces élections, qui se sont tenues dans des conditions jugées satisfaisantes, malgré certaines irrégularités, par les missions d'observation électorales internationales de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Union africaine. La France salue le travail que ces missions d'observation ont accompli, ainsi que celui de la société civile congolaise, dont la présence sur l'ensemble du territoire a contribué au bon déroulement du vote.

Le processus n'est pas terminé. La Commission électorale nationale indépendante a annoncé des résultats provisoires, le 10 janvier, concernant une partie des élections provinciales, ainsi que l'élection présidentielle. La France attend désormais la publication des résultats des élections législatives par la CENI, ainsi que la compilation des procès-verbaux pour les élections provinciales et les résultats détaillés de l'élection présidentielle. Ces premiers résultats ont été publiquement contestés. La loi congolaise prévoit des voies de recours et comme l'a souligné l'Union africaine, il est essentiel que toute contestation des résultats, portant notamment sur leur non-conformité avec le verdict des urnes, se fasse pacifiquement, par le recours aux procédures

légales en vigueur et le dialogue politique entre toutes les parties prenantes.

Dans cette période cruciale, la France renouvelle son appel à toutes les parties à préserver le calme. Elle appelle tous les acteurs concernés à faire preuve de responsabilité et à favoriser le consensus national, fondé sur le respect des principes démocratiques et de la volonté exprimée dans les urnes par les électeurs congolais, dans le respect aussi des droits de l'homme et de la paix civile. Ces élections sont un moment historique pour la République démocratique du Congo, à même de conduire à la première alternance pacifique du pouvoir dans l'histoire du pays et au renforcement de ses institutions démocratiques. Ce serait là l'aboutissement d'un cycle débuté à Sun City, en Afrique du Sud, il y a maintenant 16 ans.

La République démocratique du Congo a franchi des étapes importantes ces dernières semaines vers cet objectif. La France se tient aux côtés de la nation et du peuple congolais pour les accompagner sur ce chemin, dans le respect du choix démocratique des Congolais. Dans ce contexte, la France proposera aux États membres du Conseil d'adopter rapidement une déclaration à la presse qui salue le déroulement du scrutin, appelle toutes les parties à engager, dans le calme, les prochaines étapes du processus, et les invite à construire un consensus national, dans le respect de la légalité et au service de la paix.

**M<sup>me</sup> Mele Colifa** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous saluons chaleureusement tous les intervenants qui ont pris la parole ce matin au nom de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), de l'Union africaine, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Conférence nationale épiscopale de la République démocratique du Congo. Nous saluons également la présence du représentant de la République démocratique du Congo à cette séance importante. Nous nous félicitons de leurs interventions, qui ont brossé un tableau complet de la situation dont nous sommes saisis ce matin. Nous saluons et apprécions à sa juste valeur la détermination et l'engagement fermes du Gouvernement, des partis politiques, de la CENI, de la société civile et de l'Église catholique, mais surtout l'attitude du peuple congolais, qui a fait preuve d'un grand sens de responsabilité historique. Nous remercions également tous les acteurs régionaux et internationaux qui ont accompagné le peuple congolais dans ce long voyage qui

s'est achevé le 30 décembre 2018 par la tenue d'élections justes, transparentes et pacifiques. Le peuple congolais, malgré des prévisions extrêmement pessimistes, a su relever les nombreux défis politiques, logistiques et techniques auxquels il a dû faire face et a donné une véritable leçon de démocratie dont le continent africain est fier et qui constitue sans aucun doute un pas décisif vers la consolidation de la démocratie, de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et dans la sous-région.

Conformément à la déclaration officielle de l'Union africaine suite à la publication des résultats provisoires de l'élection présidentielle, la République de Guinée équatoriale appelle tous les acteurs politiques et l'ensemble de la population de la République démocratique du Congo, en ce moment charnière de l'histoire politique de leur pays, à rester calmes et à faire preuve de retenue, de prudence et de modération afin de préserver un climat de paix, de sérénité et de concorde nationale durant cette période post-électorale. Toute plainte ou réclamation visant à contester ces résultats doit être soumise aux institutions judiciaires nationales, qui ont compétence pour traiter de tels cas, afin d'ouvrir la voie à un transfert pacifique du pouvoir au candidat vainqueur, conformément à la Constitution de la République démocratique du Congo.

Dans le même ordre d'idées, nous appelons les acteurs régionaux et internationaux à continuer à faire preuve de neutralité politique et à s'abstenir de toute action ou déclaration susceptible de modifier le cours des événements en République démocratique du Congo. Il est essentiel que les Congolais eux-mêmes prennent le contrôle de leur destinée en ce moment historique.

Nous estimons qu'à un moment aussi décisif et délicat de leur histoire, tous les Congolais doivent faire passer l'intérêt suprême de leur pays avant leurs intérêts personnels, afin de garantir un transfert pacifique du pouvoir conformément à la Constitution de la République démocratique du Congo et à l'accord du 31 décembre 2016. Nous voudrions également rappeler que les élections ne sauraient être considérées comme un jeu à somme nulle, où le vainqueur ne laisse rien aux vaincus.

Pour terminer, nous ne pouvons qu'exprimer nos meilleurs vœux de paix, de tranquillité et de sérénité au peuple frère de la République démocratique du Congo en rappelant à tous les acteurs politiques qu'ils se sont engagés à respecter la feuille de route jusqu'au transfert effectif du pouvoir dans un climat de solennité, de fierté et de concorde nationale, qui ouvrira un nouveau

chapitre dans l'histoire de la République démocratique du Congo.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons écouté attentivement – et même très attentivement – les intervenants qui ont pris la parole aujourd'hui, et nous remercions de leurs exposés M<sup>me</sup> Leila Zerrougui, M. Corneille Nangaa Yobeluo, M<sup>me</sup> Fatima Mohammed, M. Joseph Malanji, Ministre zambien des affaires étrangères, et Mgr Utembi.

Nous avons pris note de la publication par la Commission électorale nationale indépendante des résultats provisoires de l'élection présidentielle organisée le 30 décembre. D'après ce que nous comprenons, conformément à la loi électorale de la République démocratique du Congo, les résultats officiels d'une élection doivent être certifiés par la Cour constitutionnelle, après quoi la prestation de serment du Chef de l'État nouvellement élu pourra avoir lieu. Nous considérons la tenue de l'élection présidentielle en République démocratique du Congo comme une avancée importante en vue de la normalisation progressive de la situation dans cet important pays africain, qui est en proie à des tensions internes depuis plusieurs décennies, et nous espérons que la société congolaise continuera d'avancer dans la voie du développement politique et socioéconomique.

Nous relevons que les élections se sont déroulées dans un climat pacifique, et nous respectons le droit de Kinshasa de reporter le vote dans les régions aux prises avec des problèmes de sécurité ou qui ne sont pas encore venues à bout de l'épidémie d'Ebola. Nous prenons acte des rapports globalement positifs des missions d'observation régionales de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Union africaine. Nous convenons avec les observateurs que le fait que les élections aient eu lieu représente en soi une victoire importante pour le peuple congolais, et nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement et la Commission électorale nationale indépendante (CENI) à cet égard.

Nous estimons que les parties congolaises doivent régler leurs éventuelles divergences au sujet des élections par les voies légales, et nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général à cet effet. Nous espérons que les acteurs politiques nationaux feront preuve de calme et de patience et s'attacheront à n'employer que des moyens d'expression politique légaux et pacifiques. Nous estimons que toute pression exercée sur le système judiciaire national ou sur la CENI est inacceptable.

Nous rappelons à ceux qui commentent activement les élections en République démocratique du Congo que le droit d'en certifier les résultats relève de la prérogative souveraine des autorités compétentes du pays. Nous exhortons la communauté internationale à se comporter de manière responsable à cet égard et à éviter toute interprétation des questions relatives au processus électoral en République démocratique du Congo. Nous estimons qu'à ce stade, toute spéculation sur les résultats publiés n'est pas seulement déplacée mais constitue également une violation de la souveraineté de la République démocratique du Congo et pourrait avoir de profondes répercussions sur la stabilité du pays et de toute la région des Grands Lacs.

Nous espérons que durant cette période charnière, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo se conformera strictement à son mandat en vertu de la résolution 2409 (2018). À l'heure actuelle, il est particulièrement important de préserver l'unité du Conseil de sécurité et d'aborder la situation de manière calme et équilibrée, sans ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique du Congo et dans le plein respect de sa souveraineté.

**M. Ma Zhaoxu** (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens en premier lieu à remercier M<sup>me</sup> Zerrougui de son exposé et des efforts qu'elle déploie pour encourager la paix et la stabilité en République démocratique du Congo. J'ai également écouté avec attention les exposés de M. Nangaa Yobeluo, Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), de l'Ambassadrice Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, de M. Malanji, Ministre zambien des affaires étrangères, et de Mgr Utembi, Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo.

Le 30 décembre, la République démocratique du Congo a organisé ses élections présidentielle, nationales et provinciales, auxquelles ont pris part près de 20 millions de personnes. Les organisations régionales telles que l'Union africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont envoyé des observateurs, et dans l'ensemble, le processus électoral s'est déroulé dans un climat pacifique, stable et calme. La CENI a annoncé les résultats provisoires le 9 janvier. Tout cela témoigne de la ferme volonté du Gouvernement et du peuple congolais de préserver la paix et la stabilité sur la base de l'appropriation congolaise, et de l'aspiration du pays à procéder à une transmission

harmonieuse du pouvoir grâce à la tenue d'élections pacifiques. La Chine félicite le Gouvernement et la CENI de leurs efforts.

La République démocratique du Congo se trouve à un tournant historique. Un transfert pacifique du pouvoir est dans l'intérêt de son peuple et sera propice à la paix, à la stabilité et au développement en République démocratique du Congo et dans toute l'Afrique. Nous considérons les élections comme l'affaire intérieure d'un pays. Nous estimons que le peuple congolais a la capacité et la sagesse nécessaires pour régler les problèmes qui se présentent, et nous espérons que les parties congolaises garderont leur calme, feront preuve de retenue et régleront leurs différends par le dialogue et la négociation afin de préserver la paix et la stabilité. Nous estimons que la communauté internationale doit mettre l'accent sur les trois priorités suivantes.

Premièrement, la communauté internationale doit respecter pleinement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays ainsi que l'autorité de la CENI. Deuxièmement, pour que la communauté internationale continue d'aider le Gouvernement à maintenir la paix et la stabilité internes, nous comptons sur l'Union africaine, la SADC et les autres organisations régionales pour continuer de diriger les efforts de médiation. Nous encourageons la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo à continuer d'aider le Gouvernement lorsque cela est nécessaire. Troisièmement, nous devons continuer de fournir une aide humanitaire active à la République démocratique du Congo. L'année dernière, l'amélioration des conditions de sécurité dans certaines parties du pays a permis à environ un million de personnes de rentrer chez elles. Néanmoins, la situation humanitaire en République démocratique du Congo reste compliquée et le niveau d'insécurité alimentaire est particulièrement grave. La Chine appelle les différentes entités de la communauté internationale à fournir un appui vigoureux. L'épidémie d'Ebola dans le nord-est du pays reste terrible et exige que la communauté internationale continue d'appuyer le travail de l'Organisation mondiale de la Santé et du Comité international de la Croix-Rouge afin de leur permettre de lutter efficacement contre cette épidémie et d'éviter qu'elle ne se propage davantage.

La Chine appuie fermement et depuis longtemps le processus de paix en République démocratique du Congo, et elle participe activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le pays. Nous

continuerons de fournir une aide médicale, alimentaire et d'autres formes d'assistance humanitaire, de participer activement au développement socioéconomique du pays et de contribuer à la paix, à la stabilité et au développement en République démocratique du Congo.

**M. Pecsteen de Buytswerve** (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Leila Zerrougui; le Président de la Commission électorale nationale indépendante, M. Nangaa Yobeluo; la représentante de l'Union africaine, M<sup>me</sup> Mohammed, le Ministre zambien des affaires étrangères, M. Malanji, qui s'est exprimé au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), et le Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo, Mgr Utambi, des exposés qu'ils ont présentés ce matin.

Je voudrais concentrer mon intervention autour de trois messages principaux.

Premièrement, la Belgique est et restera solidaire du peuple congolais. Depuis le mois de novembre 2016 et l'Accord de la Saint-Sylvestre du 31 décembre 2016, l'entière du peuple congolais, de la côte atlantique jusqu'aux Virunga, de Gbadolite jusqu'à Lubumbashi, attendait la tenue d'élections inclusives, transparentes, crédibles et pacifiques.

La tenue de telles élections en République démocratique du Congo (RDC) était cruciale. Elles constituent en effet une étape importante, non seulement dans le processus de consolidation de la paix, de la sécurité et du développement durable et inclusif de la RDC, mais également dans celui de toute la région. Elles s'annonçaient comme occasion historique de transfert pacifique du pouvoir pour la première fois de l'histoire de la RDC.

Malgré les nombreuses déficiences qui ont entaché le caractère inclusif, équitable et transparent des scrutins présidentiel, législatifs et provinciaux du 30 décembre 2018, la participation massive du peuple congolais aux élections a démontré à quel point la volonté congolaise de faire entendre sa voix était forte, y compris par des moyens créatifs à Beni et Butembo où les élections étaient reportées. Nous saluons cet engagement démocratique des Congolais, qui ont voté dans le calme. Cette voix de tout un peuple doit être entendue et respectée.

Deuxièmement, nous avons pris connaissance des résultats provisoires, annoncés par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) le 10 janvier. Ensemble, avec nos partenaires internationaux, nous

attendons des éclaircissements sur les questions qui ont été soulevées par une partie de l'opposition et la société civile concernant le décompte électoral. La transparence électorale est donc cruciale.

Une étape a été franchie avec l'annonce des résultats provisoires. Il revient désormais aux acteurs congolais, ainsi qu'à la région, qui ont suivi le processus électoral de près, de se prononcer et d'indiquer si le résultat annoncé est fidèle à ce qui a été observé et si le processus de compilation s'est déroulé de manière correcte.

Nous saluons le travail effectué par les missions d'observation des organisations régionales, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union africaine, et enfin par la société civile congolaise. La Belgique s'était associée aux nombreux appels, en particulier de la mission d'observation électorale de l'Union africaine et du Président de la Commission de l'Union africaine, pour que les résultats officiels soient conformes au vote du peuple congolais.

Dans ce contexte, nous avons pris note de la déclaration ce 10 janvier par la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), qui a accompagné le processus électoral par un déploiement massif d'observateurs à travers tout le pays, « que les données collectées par leur mission d'observation à partir des bureaux de vote et de dépouillement ne correspondent pas aux données de la CENI ». Et nous avons entendu ce matin Mgr Utembi, qui nous a répété cette constatation.

Ce message nous interpelle. Pour garantir que le choix démocratique de la population congolaise soit respecté, une discussion basée sur des faits et des chiffres s'impose. La transparence pourrait apporter les réponses aux questions soulevées par certains et en même temps apaiser les esprits et éviter des violences.

Nous encourageons ainsi la CENCO à partager ses constats et ses chiffres. En ce qui concerne la CENI, elle devrait publier les résultats par bureau de vote ainsi que les procès-verbaux de chaque centre local de compilation des résultats, et idéalement donner accès au serveur central aux observateurs neutres, conformément à la loi électorale. M. Nangaa Yobeluo a fait état d'un climat de méfiance totale. Je pense qu'il est dans ce contexte d'autant plus important d'assurer une transparence maximale.

Les parties prenantes ont également la possibilité de demander un recomptage des voix. Nous suggérons que les missions d'observation nationales, ainsi que

celles de l'Union africaine et de la SADC, poursuivent leur observation pendant cette phase cruciale.

Nous regrettons également que le processus se soit déroulé dans un climat de fermeture de l'espace public, qui ne favorise pas la transparence. Au cours de la campagne, on a entendu un appel à une plus grande ouverture; il est dommage qu'on n'en ait pas encore tenu compte. Nous restons donc gravement préoccupés par les persistantes coupures d'Internet et d'autres moyens de communication, ainsi que par la décision des autorités congolaises de retirer l'autorisation de reportage qui avait été accordée à Radio France Internationale.

Le Conseil de sécurité doit rester à l'écoute. À l'écoute d'une population congolaise remarquable, qui, de manière calme mais déterminée, continue de vouloir faire entendre sa voix pour réclamer son droit de vote et un meilleur avenir. Restons également à l'écoute des organisations de la société civile et de ceux qui ont depuis le début accompagné le processus électoral, tels que la CENCO, acteur crucial de l'Accord de la Saint-Sylvestre de 2016, qui a constitué le cadre dans lequel ont finalement pu se tenir les élections tant attendues.

Restons, finalement, à l'écoute des pays de la région qui ont exprimé par leur engagement politique leur volonté de sauvegarder la paix et la stabilité régionales, et qui pourraient avoir besoin de notre appui dans les jours et semaines à venir.

La situation actuelle est tendue, l'esprit de contestation palpable. La Belgique se joint à l'appel du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine aux principaux acteurs de s'abstenir d'actes violents et de régler tout contentieux électoral par les mécanismes institutionnels établis conformément à la Constitution de la République démocratique du Congo et aux lois électorales pertinentes.

Troisièmement, les exposés d'aujourd'hui ne doivent pas obscurcir les autres défis auxquels le peuple congolais continue à faire face et qui sont en grande partie énumérés dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/6), qu'il s'agisse de la lutte contre les groupes armés, des multiples défis humanitaires, du combat contre l'impunité, des défis sanitaires comme l'Ebola ou le choléra ou encore de la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Ces défis sont nombreux et la Belgique restera engagée auprès du peuple congolais.

La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du

Congo (MONUSCO) est mandatée d'assurer la protection des civils et d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord du 31 décembre 2016 et du processus électoral. Nous encourageons la MONUSCO à pleinement jouer ce rôle dans un contexte qui évolue. Dans cette phase de très haute tension politique et d'augmentation d'activité des groupes armés, nous devons tous nous rendre compte de notre responsabilité, en tant que membres du Conseil, d'assurer que la MONUSCO puisse pleinement et entièrement jouer le rôle qui lui est attribué.

**M. Cohen** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions vivement la Représentante spéciale, M<sup>me</sup> Zerrougui, le Ministre des affaires étrangères, M. Malanji, l'Ambassadrice Fatima Mohammed, M. Nangaa Yobeluo, Président de la Commission électorale nationale indépendante, et Mgr Utembi, Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), pour leurs exposés instructifs, importants et opportuns. Je remercie M<sup>me</sup> Zerrougui des efforts que continue de déployer la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour appuyer le processus électoral en République démocratique du Congo, protéger les civils et sécuriser les zones où les agents sanitaires s'attaquent à l'épidémie Ebola. Nous sommes particulièrement reconnaissants du travail accompli par la MONUSCO au cours de la semaine dernière et tout au long du processus électoral. Nous savons que M<sup>me</sup> Zerrougui et son équipe ont proposé à maintes reprises de soutenir le Gouvernement et se sont tenues prêtes au cas où cet appel à l'aide viendrait un jour. Nous apprécions les efforts de la Mission.

Nous tenons à saluer les millions de Congolais de toute la République démocratique du Congo qui ont exercé leur droit de vote la semaine dernière après deux années de report. Malgré la confusion, les problèmes techniques, les intempéries et les longues files d'attente, les citoyens de la République démocratique du Congo ont montré au monde qu'ils avaient une voix. Les États-Unis sont aux côtés du peuple congolais en ce moment historique. C'est lui qui doit déterminer l'avenir de son pays.

Nous prenons note des résultats provisoires des élections et attendons des éclaircissements sur les questions qui ont été soulevées concernant le dépouillement électoral. Nous attendons avec impatience d'en savoir plus de la part de la Commission électorale et de la CENCO sur les données qui sous-tendent leur décompte des voix. Nous continuerons d'exhorter toutes les parties à utiliser les systèmes et procédures en place pour

parvenir à un résultat final et à s'abstenir de toute violence. Nous restons prêts à demander des comptes aux individus qui menacent la paix, la stabilité ou la sécurité de la République démocratique du Congo ou sapent son processus démocratique.

Dans la phase postélectorale, nous ne devons pas oublier que les régions de l'est de la République démocratique du Congo sont toujours confrontées à la fois à une activité accrue des groupes armés et à la deuxième épidémie d'Ebola de l'histoire. Bien que le Gouvernement de la République démocratique du Congo ait annulé les élections présidentielles à Yumbi, Beni et Butembo, nous espérons que les citoyens pourront voter pour leurs représentants provinciaux et législatifs d'ici mars, comme l'a annoncé la Commission électorale.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M<sup>me</sup> Leila Zerrougui, le Ministre des affaires étrangères, M. Joseph Malanji, l'Ambassadrice Fatima Mohammed, M. Corneille Nangaa Yobeluo et Mgr Utembi pour leurs exposés.

Le Pérou a pris note de la tenue d'élections présidentielles, législatives et provinciales en République démocratique du Congo, jugées impartiales et inclusives par divers organes. Nous félicitons tous les Congolais pour cet événement historique et toutes les institutions qui ont contribué à ce processus. Nous nous félicitons également du rôle constructif joué par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo dans cette phase électorale complexe. Nous avons reçu avec intérêt les résultats provisoires annoncés mercredi dernier par la Commission électorale nationale indépendante qui a désigné un vainqueur des élections, ainsi que les précieuses informations fournies par les instances invitées à cette occasion. Comme elles, nous regrettons les incidents survenus hier et nous espérons que le transfert du pouvoir en République démocratique du Congo se fera de manière pacifique et ordonnée, conformément aux mécanismes constitutionnels et aux règles électorales du pays, avec la pleine participation de la société civile congolaise. Nous estimons que toute contestation éventuelle de la part d'acteurs politiques ou d'observateurs participants devrait être menée de manière pacifique par l'intermédiaire des organes juridiques compétents.

Nous pensons également qu'il est vital de maintenir l'unité du Conseil dans son appui à la République démocratique du Congo dans la période post-électorale actuelle, ce qui contribuera à renforcer la démocratie dans le pays et ses institutions et, comme l'a indiqué le

Président de la Commission de l'Union africaine, contribuera à promouvoir un dialogue politique axé sur un véritable consensus national et à préserver et consolider la paix, le tout sur la base du respect des décisions prises par le peuple congolais lors des élections.

Par ailleurs, en ce qui concerne le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/6), nous notons avec une inquiétude particulière la persistance de l'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, aggravée par la présence du virus Ebola qui, selon l'Organisation mondiale de la Santé, a fait 370 victimes au 2 janvier dernier, entraînant le report des élections pour trois mois dans les provinces du Nord-Kivu et de Mai-Ndombé.

Enfin, nous tenons à souligner l'importance de la communauté internationale, en particulier des organisations régionales et sous-régionales qui ont joué un rôle central dans la phase préélectorale, en continuant à suivre de près et attentivement le processus post-électoral, en vue de sortir de toute impasse et en même temps d'appuyer un transfert ordonné du pouvoir qui permettra à un nouveau gouvernement de se concentrer sur le principal défi auquel le pays est confronté, à savoir la construction d'une paix durable.

**M. Heusgen** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais également joindre ma voix à celle de tous ceux et de toutes celles qui ont remercié tous les intervenants.

Je voudrais tout d'abord souligner ce que mon collègue français a dit, à savoir que ces élections représentent un moment historique pour la République démocratique du Congo. Je voudrais également me faire l'écho de M<sup>me</sup> Zerrougui sur le fait que ces élections ont véritablement exprimé la volonté d'une majorité du peuple congolais et que nous devons saluer la patience dont il a fait preuve lors du report des élections et du retard pris pour en annoncer les résultats.

Nous prenons note des résultats provisoires publiés par la Commission électorale nationale indépendante. Nous reconnaissons que les résultats ont été contestés par l'opposition et par des membres de la société civile. Pour l'instant, je veux me faire l'écho de ce que tout le monde a dit, à savoir que le plus important est de veiller à ce que la situation reste calme. Nous appelons donc toutes les parties à s'abstenir de recourir à la violence.

Le processus électoral n'est pas terminé. Comme d'autres et notre collègue belge l'ont dit, ce qui importe le plus, c'est la transparence totale. À cette fin, l'accès à

Internet doit être rétabli. La Commission électorale doit ensuite publier les résultats détaillés des élections dans les bureaux de vote et en particulier dans les centres de compilation. Après avoir vu les résultats publiés par la Commission et ceux auxquels est parvenue la société civile, nous devons veiller à ce que les défis soient relevés comme cela a été décrit. Premièrement, les procédures juridiques appropriées doivent être suivies et, comme l'ont demandé l'Union africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), il doit y avoir un dialogue politique. Nous exhortons l'Union africaine et la SADC à continuer de participer à un dialogue politique et au processus de publication des résultats. Le plus important, c'est qu'il y ait un dialogue et que l'on s'efforce d'établir une véritable confiance entre les parties dans le pays.

Je voudrais terminer en me faisant l'écho des propos de M<sup>me</sup> Mohammed lorsqu'elle a dit que le calme, la paix et la stabilité en République démocratique du Congo sont très importants non seulement pour le pays, mais pour toute la région et pour toute l'Afrique. Je soutiens également l'appel lancé par mon collègue français en faveur d'une déclaration à la presse dans laquelle le Conseil de sécurité démontre également son unité sur cette question.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Représentante spéciale, M<sup>me</sup> Leila Zerrougui, de son exposé aujourd'hui. Je tiens à la remercier personnellement, ainsi que toute l'équipe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, des efforts inlassables qu'elles déploient en faveur d'élections pacifiques et de la consolidation de la stabilité dans le pays.

Je voudrais aussi remercier tous nos intervenants, en particulier M. Corneille Nangaa Yobeluo, M<sup>me</sup> Fatima Mohammed, M. Joseph Malanji et Mgr Marcel Utambi, pour leur contribution à notre débat. Je remercie également toutes les missions d'observation engagées dans ce processus, telles que la Conférence épiscopale nationale du Congo, l'Union africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe, pour leur travail extrêmement important réalisé dans des conditions difficiles sur le terrain.

La Pologne félicite le peuple congolais et salue sa retenue et sa détermination à participer aux élections et à exercer ses droits démocratiques. La Pologne prend note de l'annonce faite par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) des résultats provisoires

des élections en République démocratique du Congo. Dans le même temps, nous notons que ces résultats sont contestés par certains acteurs nationaux importants. Par conséquent, nous demandons à la CENI de publier les données de tous les centres locaux de collecte des résultats, conformément à la loi électorale, car c'est là le principal moyen de répondre aux préoccupations concernant la transparence et la légitimité de l'élection.

Nous espérons que les élections présidentielle, législatives et provinciales en République démocratique du Congo constitueront une étape importante dans la consolidation de la paix, de la stabilité et de la démocratie dans le pays. Nous espérons que les élections marqueront le début d'une période de transition pacifique et de réformes nécessaires en République démocratique du Congo. Nous exhortons tous les acteurs politiques et de la société civile de la République démocratique du Congo à élucider leurs doutes par le dialogue et nous leur demandons de n'utiliser que les voies légales de recours possibles. Nous espérons que toutes les parties prenantes resteront engagées de manière constructive jusqu'à la conclusion finale du processus électoral.

Les rassemblements pacifiques ne doivent pas être limités par des mesures disproportionnées. Aucune violence ne doit être tolérée à l'égard de l'expression pacifique de l'opinion publique de la nation congolaise souveraine. La Pologne se félicite des rapports des missions d'observation, qui indiquent que, malgré quelques irrégularités, les élections se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes. La Pologne partage l'avis du Président de la Commission de l'Union africaine selon lequel la situation en République démocratique du Congo exige un véritable consensus national fondé sur le respect des principes démocratiques et des droits de l'homme, ainsi que la préservation et la consolidation de la paix.

En conclusion, il ne fait aucun doute que la situation en République démocratique du Congo a un impact important sur la stabilité de l'Afrique centrale et de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. C'est pourquoi la Pologne souligne le rôle crucial que les États de la région et les États voisins doivent jouer en ce moment historique. Nous les encourageons donc à continuer de soutenir efficacement la crédibilité du processus politique en République démocratique du Congo, seul moyen d'apporter la paix et la stabilité au peuple congolais.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord me joindre à mes collègues pour remercier tous nos intervenants de ce matin : M<sup>me</sup> Leila

Zerrougi, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO); M. Corneille Nangaa Yobeluo, Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI); M<sup>me</sup> Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Joseph Malanji, Ministre zambien des affaires étrangères; et Mgr Marcel Utambi, Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO). Je les remercie de leurs exposés très utiles.

Je voudrais m'attarder sur trois sujets principaux : premièrement, la situation politique et le processus électoral; deuxièmement, la situation sécuritaire; et troisièmement, la situation humanitaire en République démocratique du Congo.

Pour ce qui est de la situation politique et du processus électoral, nous avons suivi le déroulement du processus électoral en République démocratique du Congo depuis la publication du calendrier électoral le 5 novembre 2017 et l'engagement de la CENI à mettre en œuvre ce calendrier jusqu'à l'étape du scrutin, qui s'est déroulé le 30 décembre 2018. Le vote s'est tenu, en dépit de l'incendie survenu le 13 décembre dans la capitale, Kinshasa, qui a détruit près de 8 000 machines à voter et entraîné le report du scrutin du 23 au 30 décembre, sans compter les actes de violence qui se sont produits dans certaines régions de la République démocratique du Congo pendant la campagne électorale et le jour même.

Cela étant, le 30 décembre, les élections se sont déroulées dans une atmosphère relativement pacifique. Dans ce contexte, nous voudrions saluer les efforts entrepris par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et par la CENI. Nous saluons leur engagement et le fait qu'ils ont organisé les élections comme prévu. Nous nous félicitons du soutien apporté par l'Union africaine ainsi que par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe et les partenaires internationaux, qui ont apporté une contribution constructive le jour des élections.

Le mercredi 9 janvier, nous avons pris note de la déclaration de la CENI annonçant les résultats provisoires de l'élection présidentielle du 30 décembre. Nous saluons le sens des responsabilités et l'engagement du peuple congolais durant les trois processus électoraux,

ainsi que le comportement responsable dont ont fait montre tous les candidats et la participation à grande échelle des partis politiques le jour du scrutin. Nous appelons toutes les parties à manifester le même sens des responsabilités et à s'abstenir de tout acte de violence, afin de pouvoir passer à l'étape suivante relatives aux éventuelles contestations et aux recours en se tournant vers les voies légales prévues par la Constitution de la République démocratique du Congo et les lois électorales pertinentes.

Nous espérons que tous les efforts entrepris par les parties concernées seront menés à bien et que la CENI, la Cour constitutionnelle, le Gouvernement, les partis politiques et la société civile prendront leurs responsabilités afin de préserver la stabilité et les pratiques démocratiques jusqu'à la fin des procédures de recours électoral et l'annonce officielle et transparente des résultats définitifs. C'est ainsi qu'on répondra aux aspirations des 38 millions de Congolais qui se sont rendus dans les bureaux de vote le jour du scrutin. Nous espérons que les résultats traduiront leur volonté et viendront concrétiser leurs ambitions.

En ce qui concerne la situation en matière de sécurité, la poursuite des actes de violence et du conflit armé en République démocratique du Congo, surtout dans la partie est du pays, qui connaît une escalade armée qui met directement en péril la vie des civils sans défense, dilapide les ressources naturelles du pays et nous préoccupe grandement. Nous exhortons toutes les parties concernées à mettre un terme aux affrontements afin de préserver la vie des civils non armés et de pouvoir instaurer la stabilité et la sécurité tant attendues. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par la MONUSCO et son personnel pour contrer les attaques armées et protéger les civils congolais.

Nous condamnons vigoureusement les actes de violence commis hier, qui ont fait plusieurs victimes parmi les membres de la Police congolaise et la population civile. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue pendant cette période sensible de l'histoire du pays.

S'agissant de la situation humanitaire, elle reste préoccupante dans certaines régions surtout après la décision de fermer plusieurs sites destinés aux déplacés. Nous sommes également préoccupés par la propagation du choléra et d'autres épidémies, qui vient s'ajouter à la poursuite des combats armés dans plusieurs zones, surtout dans l'est du pays.

Le fait que l'épidémie d'Ebola continue de se propager dans l'est de la République démocratique du Congo nous inquiète vivement, d'autant qu'elle s'accompagne d'une détérioration de la situation sécuritaire qui entrave les efforts de lutte contre la maladie. Selon les statistiques de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le nombre de personnes ayant contracté le virus Ebola s'élevait au 22 décembre à 563, parmi lesquelles 326 sont décédées. L'épidémie représente un grand danger pour les civils congolais mais aussi pour les États voisins de la République démocratique du Congo, et nous saluons les efforts concertés déployés par le Ministère congolais de la santé, l'OMS et l'ONU, par le biais de la MONUSCO, pour lutter contre le virus. Nous espérons que ces efforts vont se poursuivre pour éradiquer définitivement et le plus rapidement possible cette épidémie.

Pour terminer, je voudrais remercier sincèrement la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la MONUSCO, M<sup>me</sup> Leila Zerrougui, et tout le personnel de la Mission, des efforts acharnés qu'ils déploient et de leur appui continu à la République démocratique du Congo, et leur souhaiter plein succès.

**M. Djani** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi, comme d'autres, remercier de leurs exposés la Représentante spéciale, M<sup>me</sup> Leila Zerrougui; le Ministre des affaires étrangères de la République de Zambie, qui a pris la parole au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe; ma soeur l'Ambassadrice Mohammed, qui a pris la parole au nom de l'Union africaine; le Président de la Commission électorale nationale indépendante, M. Corneille Nangaa Yobeluo; et le Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo, Mgr Marcel Utembi.

Ma déclaration portera aujourd'hui sur trois grandes questions : les élections, la situation en matière de sécurité, et le besoin d'une aide internationale durable.

Premièrement, nous voudrions féliciter nos soeurs et frères Congolais de la tenue des élections historiques le 30 décembre 2018, lesquelles se sont déroulées dans une atmosphère relativement calme et pacifique. L'expérience démocratique est tout sauf facile. Les élections ne sont pas tâche facile, surtout dans un pays aussi vaste que la République démocratique du Congo. Nous avons une expérience en matière d'élections dans des pays aussi vastes que la République démocratique du Congo, avec des zones reculées à couvrir. Couvrir une zone avec 75 000 bureaux de vote est une entreprise colossale. L'Indonésie félicite le Gouvernement de la République

démocratique du Congo d'avoir pris en main le processus électoral et d'en avoir assumé l'entière responsabilité financière, et d'avoir fait preuve de persévérance tout au long processus.

Nous sommes encouragés par le fort taux de participation dont il a été fait état – preuve concrète de l'engagement des Congolais en faveur du premier transfert démocratique et pacifique du pouvoir dans le pays. Il est impératif que toutes les parties prenantes fassent preuve d'un maximum de retenue dans leurs actions et déclarations et respectent le processus démocratique des élections. Il nous incombe à tous de garantir un environnement calme et stable en République démocratique du Congo. C'est aux Congolais qu'il appartient maintenant de mettre à profit cette dynamique pour consolider la stabilité dans le pays et créer un climat favorable au développement. Nous devons respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

Deuxièmement, s'agissant de la situation en matière de sécurité, l'Indonésie est vivement préoccupée par la présence continue de groupes armés, nationaux comme étrangers, dans certaines parties de l'est de la République démocratique du Congo. Il y a deux jours à peine, les Forces démocratiques alliées ont attaqué un poste militaire à Beni, tuant sept civils et trois soldats. Le pays souffre depuis fort longtemps de cycles de conflits récurrents et de la persistance de la violence, et subit d'inutiles pertes de vies civiles innocentes. Ma délégation souscrit à l'avis selon lequel l'exploitation et le trafic illicites de ressources naturelles comptent parmi les causes profondes du conflit dans la région. La mise en oeuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région est la clef pour instaurer la confiance entre les pays de la région et pour y promouvoir durablement la stabilité.

Troisièmement, nous demandons instamment à la communauté internationale de fournir une aide au développement et une assistance humanitaire durables aux populations qui en ont besoin. Après des années de guerre et d'instabilité, des millions de Congolais se sont retrouvés dans une situation humanitaire désastreuse et vivent dans l'extrême pauvreté. L'épidémie d'Ebola a exacerbé les besoins d'assistance internationale. Nous exprimons notre solidarité avec nos sœurs et frères Congolais touchés par la fièvre Ebola, et nous saluons l'intervention rapide de l'Organisation mondiale de la Santé, qui est à la tête des efforts internationaux de lutte

contre l'un des virus les plus meurtriers au monde. Il est essentiel que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'Organisation mondiale de la Santé reçoivent l'aide dont ils ont besoin pour contrer toute nouvelle épidémie d'Ebola.

Je voudrais rendre hommage à l'Union africaine et à la Communauté de développement de l'Afrique australe pour le rôle important qu'elles jouent pour aider les populations du Congo. Nous croyons vraiment que les voisins sont les mieux placés et qu'ils seront les premiers à venir en aide. Je voudrais saluer à cet égard le travail crucial qu'effectue la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), y compris son approche globale de protection des civils, ainsi que son appui aux programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion. L'Indonésie est fière d'être l'un des principaux pays fournisseurs de contingents à la MONUSCO, avec 1 039 personnels sur le terrain, dont 27 femmes soldats de la paix qui, nous l'espérons, pourront contribuer au développement local, ainsi qu'un bataillon d'intervention rapide de 850 hommes, qui a été déployé en novembre dernier pour apporter leur concours pendant les élections.

Nous continuerons d'appuyer tous les efforts visant à parvenir à une paix durable en République démocratique du Congo. Alors que la date du renouvellement du mandat de la MONUSCO approche, je voudrais réaffirmer l'importance de consultations constructives avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo.

Enfin, une fois de plus, nous espérons voir la paix et la prospérité régner en République démocratique du Congo. La paix est un luxe que les Congolais méritent dûment et depuis fort longtemps. Je pense que c'est à nous qu'il revient de faire en sorte qu'ils puissent jouir de la paix maintenant.

**M. Ipo** (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie M<sup>me</sup> Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour son exposé sur la situation en République démocratique du Congo, après les scrutins du 30 décembre 2018. Nous remercions également pour leurs présentations éclairantes S. E. M. Joseph Malanji, Ministre des affaires étrangères de la République de Zambie; S. E. M<sup>me</sup> Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union

africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Corneille Nangaa Yobeluo, Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), et Mgr Marcel Utambi, Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo.

La Côte d'Ivoire se félicite de l'environnement globalement calme et apaisé dans lequel se sont déroulés les scrutins présidentiel, législatifs et provinciaux du 30 décembre 2018. Elle apprécie les multiples efforts déployés par le Gouvernement congolais et la CENI pour relever les défis techniques, logistiques et sécuritaires auxquels ont été confrontées ces élections. Ma délégation prend note des résultats provisoires du scrutin présidentiel proclamés le 10 janvier 2019 par la CENI. Elle exhorte toutes les parties prenantes à préserver le climat de paix qui a globalement prévalu lors des opérations de vote et pendant la période d'attente des résultats, et les encourage à privilégier les voies institutionnelles et légales pour leurs recours éventuels. Nous voudrions nous faire ainsi l'écho de l'appel lancé dans ce sens par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine.

L'actualité politique en République Démocratique du Congo ne doit pas détourner l'attention du Conseil des défis sécuritaires et humanitaires dans le pays. En effet, la récurrence des activités déstabilisatrices des groupes armés et la persistance de l'épidémie d'Ebola impactent négativement la situation humanitaire dans plusieurs provinces, notamment dans le Nord et le Sud-Kivu, dans le Tanganyika et dans certaines régions de l'ouest, dont le Kasai, et demeurent une source de préoccupation. Dans ce contexte marqué par les attaques persistantes des groupes armés contre les populations civiles, les soldats de la paix et les éléments des Forces armées de la République démocratique du Congo, ma délégation encourage les autorités congolaises à poursuivre et à renforcer leur coopération avec la MONUSCO afin de mettre un terme aux activités des groupes armés qui sévissent dans l'est de la République démocratique du Congo.

La Côte d'Ivoire salue l'engagement continu de M<sup>me</sup> Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général, de l'ensemble du personnel de la MONUSCO, ainsi que des agences du système des Nations Unies, dans le cadre du processus de sortie de crise en République démocratique du Congo. Elle se félicite également de l'appui multiforme que les organisations régionales et internationales et tous les partenaires continuent d'apporter ce pays.

**M. Matjila** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux collègues pour remercier les intervenants : M<sup>me</sup> Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO); M. Corneille Nangaa Yobeluo, Président de la Commission électorale nationale indépendante de la République démocratique du Congo (CENI); S. E. M<sup>me</sup> Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies; S. E. M. Joseph Malanji, Ministre des affaires étrangères de la République de Zambie, qui s'est exprimé au nom de la Communauté de développement des États de l'Afrique australe (SADC); et Mgr Marcel Utambi, Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO). Nous souhaitons également la bienvenue au Représentant permanent de la République démocratique du Congo, l'Ambassadeur Ignace Gata Mavita Wa Lufuta.

L'intervention du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo a été l'une des plus longues, dans lesquelles il s'est le plus investi et de celles qui a eu le plus grand nombre d'étapes de l'histoire de l'ONU. Nous sommes réunis aujourd'hui durant l'une des étapes les plus critiques du processus de consolidation de la démocratie en République démocratique du Congo, près de 60 ans après son indépendance du joug colonial belge. La République démocratique du Congo a un territoire plus grand que celui de toute l'Europe occidentale. Elle est moins développée et son infrastructure physique et sociale est encore moins développée. L'organisation d'élections présidentielle, législatives et provinciales dans un pays aussi vaste est donc une tâche des plus difficiles.

L'Afrique du Sud se félicite de l'annonce des résultats provisoires des élections et tient à féliciter la CENI pour le travail considérable accompli dans des conditions difficiles. Nous voudrions également féliciter la CENI pour sa gestion du processus électoral. La CENI est l'autorité officielle et légitime chargée de gérer et d'organiser les élections en République démocratique du Congo. La CENI est l'organe habilité à se prononcer sur les résultats des élections et doit avoir le droit de le faire. Il est impératif que les actions et les déclarations de la CENI soient respectées par tous, en particulier le Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne les résultats des élections.

L'Afrique du Sud appelle toutes les parties à préserver le climat pacifique qui a caractérisé les élections dans l'ensemble et à recourir aux mécanismes et processus appropriés prévus par la Constitution de la République démocratique du Congo et ses lois électorales s'agissant de toute réserve ou de tout différend, en s'abstenant de toute violence ou incitation à la violence. En notre qualité de membres du Conseil de sécurité, nous devons veiller à ce nos paroles et nos actions contribuent positivement aux aspirations et à la volonté collective du peuple de la République démocratique du Congo.

Le Congo est riche, mais les Congolais sont pauvres. L'Afrique du Sud demeure préoccupée par la persistance de l'exploitation illicite des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Depuis son indépendance, la République démocratique du Congo a fait l'objet d'ingérences de la part d'acteurs étrangers pour ce qui est de décider de son avenir. À bien d'égards, l'abondance des ressources dont ce pays a la chance de disposer a conduit à leur pillage, au détriment de sa population. En République démocratique du Congo, où certains secteurs de l'économie sont informels, il existe depuis longtemps des liens parfois illicites entre la politique et les activités économiques illicites. Selon les estimations, les revenus provenant de l'exploitation illicite des ressources naturelles dans l'est de la République démocratique du Congo sont de l'ordre de milliards de dollars par an.

L'Afrique du Sud n'a cessé d'appuyer les efforts visant à assurer la paix et la stabilité en République démocratique du Congo. En 1998, notre regretté Président, Nelson Mandela, a organisé une rencontre historique entre les anciens dirigeants du Zaïre/République démocratique du Congo, Mobutu Sese Seko et Laurent-Désiré Kabila, au large des côtes de la République démocratique du Congo, ce qui a permis de prévenir une guerre civile qui aurait pu être catastrophique. En 2002, l'Afrique du Sud a accueilli le Dialogue inter-congolais, qui a constitué une percée et a abouti à la rédaction de la Constitution et à l'organisation des premières élections démocratiques multipartites sans exclusive dans ce pays. Des élections ont été organisées à nouveau en 2011 et tout récemment, en 2018.

Le Président Ramaphosa a publié une déclaration dans laquelle il a félicité toutes les parties prenantes et tous les acteurs en République démocratique du Congo pour avoir préservé un climat de paix et de stabilité pendant le processus électoral et a exhorté toutes les parties régionales, internationales et intéressées à s'abstenir de

toute spéculation et à laisser la CENI mener le processus à son terme. Le Président a également exhorté tous les partis politiques et leurs partisans à laisser la CENI exercer les fonctions qui sont légalement et constitutionnellement les siennes, sans ingérence ni pression.

Nous espérons que le Conseil jouera un rôle de premier plan en vue d'aider les autorités congolaises à préserver un climat pacifique et stable à la suite de ces élections historiques et à décourager la commission de tout acte de violence après la conclusion du processus électoral. Cela est nécessaire pour faciliter l'issue historique du tout premier transfert démocratique du pouvoir en République démocratique du Congo.

L'Afrique du Sud se félicite des rapports de la Représentante spéciale du Secrétaire général et des missions d'observation électorale de la SADC et de l'Union africaine, et prend note des préoccupations exprimées par la CENCO. Nous saluons leur engagement constant à aider la République démocratique du Congo à instaurer durablement la paix, la sécurité et la stabilité. L'appui et le partenariat continus de l'ONU, de l'Union africaine, de la SADC et des autres acteurs régionaux et internationaux sont nécessaires pour consolider la paix, la stabilité et le développement en République démocratique du Congo.

La MONUSCO a joué un rôle important pour créer un climat de paix relative en vue de la tenue des élections dans certaines régions de la République démocratique du Congo où la situation est difficile. La fourniture d'un appui logistique en temps voulu a contribué à contenir la propagation du virus Ebola dans certaines régions de l'est de la République démocratique du Congo. La Brigade d'intervention, qui fait partie de la force de la MONUSCO et qui regroupe des brigades de l'Afrique du Sud, du Malawi et de la Tanzanie, a réussi à neutraliser la menace posée par les groupes armés négatifs et belligérants dans l'est de la République démocratique du Congo.

L'Afrique du Sud appelle à une participation accrue de femmes dans les forces de maintien de la paix et à une augmentation des effectifs de la composante civile de la MONUSCO, ce qui permettrait de renforcer le rôle des femmes médiatrices dans la médiation des conflits au niveau local en République démocratique du Congo. Nous voudrions rappeler le rôle que les femmes ont joué dans le cadre du Dialogue inter-congolais en Afrique du Sud.

À ce stade, nous voudrions prendre un moment pour rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont payé cher en faisant le sacrifice ultime alors qu'ils accomplissaient leur devoir international au nom de tous ceux qui sont autour de cette table et protégeaient le peuple congolais.

La communauté internationale ne doit pas oublier l'importance qu'il y a à s'attaquer aux problèmes liés à la paix et à la sécurité en République démocratique du Congo, qui existaient avant le processus électoral dont nous parlons. Pour remédier aux causes profondes des conflits en République démocratique du Congo, il faut tenir compte du lien entre le développement et la paix. À cet égard, l'Afrique du Sud souligne la nécessité d'apporter un appui post-électoral dans le cadre de la consolidation de la paix et pour le Conseil de sécurité de mobiliser la Commission de consolidation de la paix afin d'appuyer comme il se doit l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Cet Accord-cadre est le mécanisme de paix le plus exhaustif en République démocratique du Congo. Il est garanti par l'ONU, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe et a été signé par la République démocratique du Congo et tous les pays de la région.

La République démocratique du Congo a parcouru un long chemin dans sa quête de paix et de sécurité.

Les élections qui viennent d'avoir lieu mèneront au premier transfert démocratique du pouvoir de l'histoire du pays. L'ensemble du peuple congolais mérite d'être félicité pour ce processus. Nous appelons donc la communauté internationale, et le Conseil en particulier, à continuer d'appuyer le processus en adoptant une approche équilibrée et mesurée. Le parcours aura beau être long et difficile, la marche vers la stabilité, la paix et le bonheur à long terme pour le peuple congolais a commencé. En tant que membres du Conseil, nous devons l'accompagner.

**M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le fait que nous ayons eu la chance d'entendre un si grand nombre d'intervenants aujourd'hui témoigne de l'importance de la question qui nous occupe. Je tiens à les remercier, et je remercie en particulier le Ministre Malanji et la Représentante spéciale du Secrétaire général de leur participation. Je vais faire cinq brèves observations.

Premièrement, comme l'ont souligné de nombreux autres orateurs, c'est un moment crucial de l'histoire

de la République démocratique du Congo précisément parce que la perspective d'un transfert pacifique du pouvoir est bien réelle. Les enjeux sont donc élevés. Une occasion historique se présente pour le peuple congolais.

Deuxièmement, l'important est que la volonté démocratique du peuple congolais soit respectée. Comme l'ont relevé d'autres orateurs, les résultats annoncés sont provisoires, et il y a donc une chance que le peuple congolais obtienne les résultats pour lesquels il a voté. À cette fin, il est crucial que les données et la méthodologie du vote soient examinées. Nous avons pris note de la déclaration prononcée au nom de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), selon laquelle les données dont elle dispose ne reflètent pas les résultats annoncés, et nous prions donc la CENCO et la Commission électorale nationale indépendante (CENI) de fournir des données supplémentaires et d'autres analyses concernant le processus électoral. Comme d'autres, nous voudrions demander à la CENI s'il serait possible qu'elle publie les résultats bureau de vote par bureau de vote. Nous estimons que c'est une étape extrêmement importante.

Troisièmement, comme nous le savons, le processus électoral est en cours. Il sera donc important, dans les jours à venir, que ce processus aboutisse à des résultats qui correspondent au vote du peuple congolais et que toute contestation soit exprimée selon les voies prévues, de manière pacifique et constructive.

Quatrièmement, je reprends à mon compte les appels à la levée des restrictions imposées aux médias, notamment en ce qui concerne Internet.

Enfin, cinquièmement, j'appuie l'appel lancé par l'Union africaine invitant toutes les parties prenantes à agir de manière à consolider la démocratie, à protéger la paix et à ce que cesse la violence.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République dominicaine.

Premièrement, nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) (S/2019/6). Nous remercions également M<sup>me</sup> Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la MONUSCO, de ses bons offices. Nous l'invitons à poursuivre ses efforts durant la période postélectorale et en ce qui concerne la mise en œuvre des mandats de la MONUSCO afin de mener à bien le processus électoral et de

continuer à avancer dans la voie de la stabilité politique, économique et sociale pour tout le peuple congolais.

Je tiens également à souligner et à saluer les exposés importants présentés par le Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et les représentants de l'Union africaine, de la Conférence épiscopale nationale du Congo et de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Nous les remercions de leur dévouement et de leurs précieuses contributions au processus électoral en République démocratique du Congo.

La République dominicaine tient à féliciter tout particulièrement la République démocratique du Congo pour l'organisation de ce processus électoral historique. Nous saluons la maturité et la détermination dont a fait preuve le peuple congolais, comme en témoignent le taux élevé de participation et le bon déroulement du scrutin, en dépit des problèmes qui se sont présentés. Néanmoins, nous regrettons les pertes humaines et les épisodes de violence qui se sont produits durant le processus et après sa conclusion, et nous présentons nos condoléances aux familles des victimes.

Nous avons pris connaissance avec intérêt des résultats provisoires de l'élection présidentielle publiés par la CENI. Nous comprenons également que le Gouvernement entrant devra s'appuyer sur un consensus aussi large que possible, qui garantira un climat de stabilité et de gouvernabilité dans tout le pays. C'est pourquoi nous encourageons tous les acteurs à ne ménager aucun effort pour veiller à ce que les résultats finaux reflètent fidèlement, sans laisser de place au doute, la volonté de la majorité des Congolais et à ce que leur décision soit respectée. De même, nous espérons que le processus de transfert du pouvoir aux gagnants se déroulera de manière pacifique et dans le respect de la Constitution congolaise.

Nous appuyons la déclaration du Secrétaire général, qui a appelé tous les acteurs à formuler toute contestation éventuelle du scrutin par les voies institutionnelles en vigueur. Nous espérons également que les parties se comporteront de manière responsable, en faisant passer la stabilité démocratique en République démocratique du Congo avant toute autre considération.

Enfin, nous sommes certains que l'organisation des élections et la participation de nouveaux acteurs à la vie politique nationale ouvriront un nouveau chapitre de dialogue sans exclusive en République démocratique du Congo et contribueront au développement

d'une démocratie de plus en plus participative, ouverte à toutes les composantes de la population. Nous exhortons les Congolais à faire en sorte que la transition se déroule dans des conditions pacifiques, à envisager l'avenir avec optimisme et à participer activement à l'édification d'un pays où personne n'est laissé pour compte, dans un climat de paix et d'union durable, pour garantir la stabilité de toute la région d'Afrique centrale.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

**M. Gata Mavita Wa Lufuta** (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, de prime abord, je me fais l'honneur de féliciter votre pays, la République dominicaine, pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de janvier 2019 et de vous dire toute notre appréciation pour la bonne manière avec laquelle vous conduisez nos débats. Je voudrais ensuite vous remercier pour avoir pris l'initiative de convoquer cette importante séance, qui se penche sur la situation de mon pays, la République démocratique du Congo.

Je saisis cette occasion pour témoigner une fois de plus la reconnaissance et la gratitude du peuple congolais et de son gouvernement à l'endroit de tous les membres du Conseil de sécurité pour les efforts inlassables qu'ils continuent à déployer dans la recherche de solutions pour que mon pays retrouve la paix et la stabilité dont il a grandement besoin pour sa reconstruction et son développement.

Ma délégation remercie M<sup>me</sup> Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Ministre zambien des affaires étrangères, l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et Mgr Marcel Utambi, Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), de leurs exposés sur le déroulement du processus électoral dans mon pays. Qu'il me soit permis de traduire à mon tour au Conseil la position de mon gouvernement sur le déroulement de ce processus.

Comme l'a souligné la Représentante spéciale du Secrétaire général dans son intervention, le processus électoral vient de franchir une étape importante avec

l'organisation des élections le 30 décembre 2018 sur l'ensemble du territoire national, à l'exception de la région de Beni et de Butembo dans la province du Nord-Kivu où sévit encore l'épidémie d'Ebola, et dans le territoire de Yumbi dans la province de Maï-Ndombe qui a connu des violences ayant causé des pertes en vies humaines. Pour toutes ces entités, les élections ont été reportées au mois de mars 2019.

Comme le Conseil le sait déjà, M. Félix Tshisekedi Tshilombo a été proclamé vainqueur par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) pour l'élection présidentielle et sera investi en qualité de Président de la République dès que la Cour constitutionnelle aura publié les résultats définitifs.

Il convient de souligner ici qu'en dépit de quelques incidents, déjà relevés, qui ont émaillé la campagne électorale et des pannes électriques sur les machines à voter enregistrées çà et là, le jour du scrutin, et réparées par les techniciens de la CENI, force est de reconnaître que ces élections se sont dans l'ensemble bien déroulées. Les candidats aux trois scrutins ont mené librement leur campagne et les électeurs se sont mobilisés en grand nombre et ont exprimé leur choix en toute quiétude. De la même manière, les témoins des candidats, déployés dans toutes les circonscriptions électorales à travers le pays, ont aussi accompli librement leur devoir. Quant aux observateurs nationaux et internationaux dûment accrédités, ils ont salué le bon déroulement des élections. La machine à voter décriée par certains a finalement été non seulement appréciée, mais également utilisée par la population et tous les candidats.

En raison du faible pourcentage de la compilation qui était à 20% à deux ou trois jours de la date de la publication des résultats provisoires, fixée par le calendrier électoral au 6 janvier 2019, la CENI a différé la publication, qui a été faite le 10 janvier et qui, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, ouvre la voie à l'alternance au sommet de l'État. Quant aux résultats rendus publics, ils ont été favorablement accueillis dans l'ensemble du pays.

Point n'est besoin de dire ici qu'en cas d'une éventuelle contestation par ceux des candidats qui ne sont pas d'accord avec ces résultats, plus particulièrement pour ce qui est de l'élection présidentielle, ils disposent, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays, de voies de recours. Conformément à la Constitution et aux lois de la République, le délai de recours est de 48 heures après la publication des résultats provisoires. Ma délégation se permet d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur le

fait que la République démocratique du Congo (RDC), comme tout État souverain, dispose des institutions établies par la Constitution et les lois du pays pour régler les différends. Plusieurs membres du Conseil ont conseillé de recourir à cette procédure. Cela étant, il n'est pas de bonne politique que la communauté internationale formule à l'endroit de la RDC des exigences qui sont de nature à se substituer à ses institutions.

Compte tenu de ce qui précède, il nous semble important d'exhorter nos partenaires et les pays amis à ne pas mettre de l'huile sur le feu par des spéculations sur le résultat, mais à œuvrer en faveur de la consolidation de la démocratie et de la paix en encourageant tous les acteurs politiques et leurs sympathisants à faire preuve de retenue, à privilégier l'intérêt supérieur de la nation en évitant tout acte de violence de nature à compromettre la paix sociale, et à recourir en cas de nécessité aux voies légales. En effet, il est important que le climat apaisé qui a prévalu lors du déroulement de ces élections puisse se poursuivre après la publication des résultats jusqu'à la passation pacifique et historique du pouvoir au sommet de l'État entre un chef d'État sortant et un Chef d'État entrant.

Je ne peux clore ce chapitre sans rendre un hommage mérité à S. E. M. Joseph Kabila Kabange, Président de la République, qui a honoré son engagement à respecter la Constitution, à ne pas briguer un troisième mandat et à conduire le pays vers l'organisation d'élections libres, démocratiques et transparentes. Dans le même ordre d'idées, il y a lieu de féliciter le Gouvernement pour les efforts fournis en finançant entièrement ces élections avec ses propres fonds. Il y a lieu également de féliciter la CENI qui, malgré les interférences et les pressions, a tenu le cap et peut être fière aujourd'hui du travail accompli. Il y a lieu enfin de féliciter le peuple congolais, qui a fait preuve de maturité et de patriotisme au cours du déroulement de ce processus.

En sa qualité de principal responsable chargé d'assurer le mieux-être de sa population et de consolider la démocratie, mon gouvernement a le devoir de veiller, par tous les moyens légaux et réglementaires, à ce que le processus électoral aboutisse dans la paix. Dans ce contexte, il fait sien le souci exprimé dans les différents pré-rapports des observateurs électoraux internationaux de voir ce cycle électoral se poursuivre dans le calme jusqu'aux élections locales et municipales. Le Gouvernement invite donc toutes les parties prenantes au processus électoral en RDC à conjuguer leurs efforts,

avec responsabilité, pour un atterrissage en douceur dudit processus.

En ce qui concerne la situation sécuritaire prévalant dans la partie est de notre pays, celle-ci continue à faire l'objet de préoccupations pour mon gouvernement. En effet, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), en collaboration avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), poursuivent les opérations militaires dans cette partie du pays. S'agissant particulièrement des terroristes des Forces démocratiques alliées, qui se sont illustrés ces derniers mois par des attaques meurtrières répétées à la fois contre nos populations de Beni et de Butembo et contre les troupes de la MONUSCO et des FARDC, les membres du Conseil se souviendront qu'à la suite du démantèlement de leurs principaux bastions au début de l'année passée, leurs capacités opérationnelles avaient sensiblement diminué. Leur mode opératoire aujourd'hui étonne et doit inciter la MONUSCO et les FARDC à revoir leurs stratégies et à conjuguer leurs efforts pour en finir avec ces terroristes, en vue de mettre un terme aux souffrances qu'endurent les populations de Beni et de Butembo.

Pour ce qui est de la protection de l'enfance, le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/6) affirme au paragraphe 52 ce qui suit :

« La MONUSCO a continué de collaborer avec des groupes armés dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ce qui a permis de libérer plus de 440 filles et garçons. En octobre et novembre, les commandants de six groupes armés ont signé une déclaration dans laquelle ils se sont engagés à ne plus recruter d'enfants et à ne plus commettre d'autres violations graves touchant des enfants, ce qui porte à huit le nombre total de groupes armés ayant signé un engagement avec la MONUSCO, dont cinq figurent sur la liste relative au recrutement d'enfants que j'ai établie. Ils se sont également engagés à mettre en œuvre une feuille de route qui, en plus de prévenir les violations graves des droits de l'enfant, leur impose de prendre des mesures visant à mettre fin à la violence sexuelle et à la prévenir. »

Les membres du Conseil conviendront avec nous que, dans le cadre de la restauration de l'autorité de l'État et du rétablissement de la paix, mon gouvernement mène une grande lutte pour éradiquer les groupes armés

qui troublent la paix sociale et sèment l'insécurité dans les milieux où ils opèrent. Les FARDC sont assistées dans cette lutte par la MONUSCO. Nous nous posons donc la question de savoir comment la MONUSCO peut entretenir des relations et collaborer avec les groupes armés qu'elle est censée combattre aux côtés des FARDC.

Pour le volet humanitaire, les multiples déplacements des populations dus à l'insécurité créée par les groupes armés dont nous venons de parler, la résurgence de certaines maladies et le retour non programmé de plusieurs milliers de nos compatriotes de l'Angola dans les zones frontalières avec ce pays constituent pour le Gouvernement des sujets de préoccupation auxquels il s'attelle à trouver des solutions urgentes. Il va sans dire, par ailleurs, que toute assistance de la part de nos partenaires, pour soulager les populations dans les besoins, est toujours la bienvenue.

Quant à la fièvre hémorragique à virus Ebola qui sévit dans la région de Beni et Butembo, les efforts engagés par le Gouvernement en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé et plusieurs autres partenaires dans le cadre de la lutte contre cette maladie, se poursuivent. Depuis le début de l'épidémie, le cumul des cas signalé en date du 8 janvier 2019 est de 628 dont 580 confirmés et 48 probables. Le nombre de décès enregistrés au total est de 383, tandis que 222 personnes ont été guéries.

Dans le cadre de la prise en charge des malades, un nouveau centre a ouvert depuis le 3 janvier dans la zone de santé de Katwa. Dans le même contexte, le Centre de transit de Beni, qui a été détruit lors des manifestations du 27 décembre 2018, est à nouveau opérationnel.

Avant de clore mon propos, je me permets de rappeler au Conseil que la République démocratique du Congo est en train d'écrire une nouvelle page de son histoire. Elle attend de la part de la communauté internationale et de tous ses amis le soutien nécessaire pour lui permettre d'entrer dans la nouvelle ère qui s'ouvre devant elle avec quiétude et sérénité. Dans cette perspective, mon gouvernement tient à saluer et à exprimer sa haute appréciation à tous ceux qui sont restés à nos côtés dans les moments difficiles comme dans les moments de joie et nous ont toujours apporté leur assistance quand nous en avons grandement besoin.

D'une manière particulière, nous pensons ici à la Communauté de développement de l'Afrique australe, à la Conférence internationale sur la région des Grands

Lacs et à l'Union africaine. Nous ne pouvons pas ne pas témoigner notre gratitude aux pays fournisseurs de contingents et à l'Organisation des Nations Unies qui ont tant donné pour que la République démocratique du Congo retrouve la paix et la stabilité.

À tous les membres du Conseil de sécurité, ma délégation réitère ses remerciements pour l'attention qu'ils ont toujours apportée à la situation de notre pays et souhaite à chacun, au seuil de cette nouvelle année qui vient de commencer, ses vœux les meilleurs pour l'année 2019.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Corneille Nangaa Yobeluo, pour qu'il réponde aux observations qui ont été formulées.

**M. Nangaa Yobeluo** : Je voudrais encore une fois remercier le Conseil pour l'opportunité qui m'est donnée d'apporter des clarifications sur certains points. Je remercie aussi le Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo pour certains détails qui proviennent de sa mission d'observation. Je tiens néanmoins à dire que selon la loi, la mission d'observation doit présenter son rapport à la Commission électorale nationale indépendante (CENI). La CENI n'a pas encore reçu un quelconque rapport de cette mission, et tout ce que nous apprenons, nous l'apprenons par la voie de la presse.

Entre-temps, je voudrais, en termes de clarification, faire les observations suivantes.

Premièrement, les élections en République démocratique du Congo sont organisées conformément au cadre légal qui est défini par la Constitution, les lois et les actes réglementaire. Ainsi, la CENI a noté les résultats provisoires, en conformité avec ce cadre légal.

Deuxièmement, la CENI note, bien entendu, le fait que les élections, comme je l'ai dit dans mon introduction, suscitent beaucoup de passions, au point que, pour certains, tant que ce n'est pas tel candidat qui est passé, ce ne sera jamais bien. J'ai précisé dans mon introduction que nous avons conduit ce processus pendant trois ans, et que à chaque étape, il y a demande ou exigence de planifier ceci, de faire cela. Tout cela est dû à la méfiance qui caractérise tous les acteurs. Je ne m'attendais pas à autre chose, à savoir qu'à l'annonce des résultats certains disent qu'ils ne sont pas d'accord ou qu'ils sont d'accord, et c'est cela, la démocratie. Entre-temps, il faut noter que la CENI a donné son résultat provisoire des élections. Le pays est calme, ce qui montre que la population y a adhéré. Si cela n'avait pas été le cas, Kinshasa serait déjà à feu et à sang. Le pays est calme à la

suite de ces élections, et toute la pression qui était sur tout le monde est plus ou moins derrière nous.

Entre-temps, la CENI, conformément à la loi, vient de publier les résultats provisoires. Je le répète : ce sont des résultats provisoires. La loi dit qu'après la présentation des résultats provisoires, ceux qui ne sont pas d'accord peuvent s'adresser aux instances compétentes, et nous nous préparons à cela. Si clarification ou autre chose est nécessaire, la CENI ne va pas présenter des clarifications à d'autres instances que là-bas. Au niveau de la Cour, qu'on amène des éléments, et la CENI présentera les éléments qui ont dirigé son action. Et j'allais préciser qu'au niveau de la Cour constitutionnelle, nous aurons deux choix : soit dire que les résultats de la CENI sont confirmés – alors on pourra tourner la page des élections pour ce cycle et attendre cinq autres années –, soit dire que les résultats ne sont pas confirmés, auquel cas on annule l'élection et on reprend le processus électoral. Nous aurons toutes ces informations au niveau de la Cour, mais je ne peux pas ici prétendre prendre l'engagement que je violerai la loi en disant que les résultats que j'ai présentés, je vais encore les donner à une instance autre que la Cour pour clarification ou certification. Ce n'est pas prévu dans la loi congolaise.

Pour le reste, n'oublions pas l'essentiel. Le dialogue va se poursuivre, et quelle que soit la personne qui va gagner, quelle que soit la suite qui sera donnée à ces élections, les Congolais doivent se parler. Ils doivent se dire des choses. Ils doivent se regarder et dire : « Bon, nous voici à ce niveau. Qu'est-ce qu'on fait? ». Mais mon conseil, en tant que Congolais, serait que ces élections ont été organisées dans des conditions difficiles, en dépit de défis impossibles. La République démocratique du Congo est un pays continent et tous les éléments étaient en place pour empêcher d'arriver là où nous en sommes. On ne peut pas balayer d'un revers de la main tous ces efforts fournis par les uns et les autres et continuer à penser qu'on doit rester dans un éternel recommencement.

La CENI a donné les résultats. On ne peut pas dire que ces élections étaient parfaites. Même aux États-Unis, nous avons appris que lors des dernières élections, des choses s'étaient passées. Faut-il pour autant tout remettre en cause?

Il faut savoir qu'à chaque étape, il y a toujours des contestations, légitimes probablement. Nous allons travailler pour donner ces éléments aux institutions compétentes, et en même temps, nous allons suivre la situation. C'est tout ce que nous allons faire. Je ne peux pas

prendre ici l'engagement d'aller en dehors de ce que la loi prévoit et me mettre à la disposition de telle instance ou de telle organisation, pour peu qu'on vienne nous dire que nous devons nous justifier. Nous allons suivre ce que dit la loi et nous espérons que les uns et les autres vont s'accommoder à ce que dit la loi. Nous verrons la suite que donnera la Cour constitutionnelle pour ce qui est des élections présidentielle et législatives, et nous verrons ce que donneront les différentes cours d'appel pour ce qui est des élections provinciales.

Trois scrutins le même jour dans un pays comme le nôtre, ça n'a pas été facile. Trois scrutins le même jour dans un pays comme le nôtre, cela fait un mois que nous ne dormons pratiquement que deux à trois heures par jour. Trois scrutins le même jour et arriver à avoir ce que nous avons – parce que les Congolais ont voté et aujourd'hui le calme règne dans le pays –, mon conseil serait qu'on ne cherche pas à susciter à réveiller les démons qui dorment, qu'on ne cherche pas à trouver des justifications pour rester dans l'éternel commencement de négociations et autres.

Ces élections, on l'a dit, sont historiques, alors ne faisons pas rater au peuple congolais ce qu'il a tant attendu. Et nous y sommes, parce que d'ici à 10 jours, nous allons procéder à l'installation des nouvelles institutions, c'est-à-dire la prestation de serment du nouveau Président élu, si la Cour constitutionnelle confirme les résultats, l'installation de la nouvelle Assemblée nationale mais aussi l'installation des nouvelles assemblées provinciales qui vont nous amener in fine aux élections indirectes, à savoir l'élection des membres de la deuxième chambre, autrement dit le Sénat, mais aussi des gouverneurs et des vice-gouverneurs.

Mais pour la province du Nord-Kivu, spécifiquement, nous précisons que nous avons projeté ces élections au mois de mars prochain. Nous commençons déjà bien entendu à nous préparer en conséquence, avec l'espoir que les efforts menés par le Gouvernement congolais, avec l'appui de ses partenaires, sur la maladie à virus Ebola vont porter leurs fruits, mais aussi avec l'espoir que l'installation du nouveau Gouvernement permettra aussi la stabilité sécuritaire dans cette région. Donc, pour la province du Nord-Kivu, l'assemblée provinciale ne sera installée qu'après les élections du Nord-Kivu parce que les élections indirectes y afférentes, c'est-à-dire les élections des gouverneurs et des sénateurs, ne se feront qu'après ce scrutin-là.

Voilà ce que nous voulions dire en ajoutant que nous ne sommes pas en train de dire que nous étions

dans la perfection absolue. Aucune élection au monde n'est parfaite. Mais je resterai à la disposition des organisations qui ont des éléments à dire. La CENI restera à la disposition précisément de la CENCO pour d'autres échanges sur les éventuels éléments qui pourraient survenir, étant entendu que nous disons qu'il faut privilégier le fait d'aller de l'avant et de tourner la page. La population souffre. Nous avons été en pleines discussions politiques pendant deux, trois, quatre ans. Il y a un temps pour tout. Un temps pour les élections mais aussi un temps pour le développement.

Telles sont les précisions que je voulais apporter à ce stade, en espérant que nous allons évoluer pour clôturer avec les rapports définitifs que nous présenterons, le cas échéant, à la session de mars.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le représentant de l'Allemagne a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

**M. Heussen** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je remercie sincèrement le Président de la Commission électorale nationale indépendante de ses clarifications, qui m'amènent à la question suivante. Selon les informations dont je dispose, les résultats des élections doivent être publiés, un point c'est tout. Or je comprends de sa déclaration que les résultats détaillés des élections ne seront transmis qu'à la Cour constitutionnelle. Peut-être pourrait-il clarifier les choses à ce sujet, car je pense qu'il est très important que les résultats bureau de vote par bureau de vote, comme plusieurs orateurs autour de cette table l'ont demandé, soient publiés en tant que tels.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à M. Nangaa Yobeluo pour qu'il réponde à la question.

**M. Nangaa Yobeluo** : Il convient de préciser que l'élection s'est déroulée dans 72 000 bureaux de vote. Chaque bureau de vote ouvre le matin et on clôture le vote 11 heures après. Autrement dit, le vote se déroule de 6 heures à 17 heures. Une fois le vote terminé, le bureau de vote se transforme en bureau de dépouillement. On effectue le comptage manuel et on dispose aussi des éléments disponibles grâce à la machine à voter. Après le dépouillement, la loi dit que les résultats doivent être affichés. C'est là le premier niveau de publication des résultats.

Chaque bureau de vote a pu afficher les résultats. Mais il faut faire attention, parce que lorsqu'on publie les résultats en République démocratique du Congo, très souvent ce qui se passe c'est que ceux-ci sont affichés et

il suffit qu'un candidat constate que ses résultats ne sont pas bons pour que, très souvent, ses militants viennent alors arracher les feuilles affichées. Toutefois ces résultats sont ce qui constitue les procès-verbaux. Ces procès-verbaux et les fiches de résultats sont transmis selon la circonscription au niveau central via les centres locaux de compilation.

Dans le cas d'espèce, puisque ce qui nous intéresse est l'élection présidentielle, pour l'élection présidentielle, la circonscription correspondante c'est le territoire national. On n'affiche donc pas les résultats dans un territoire ou une circonscription spécifique. L'affichage ou la publication des résultats de l'élection présidentielle se fait au niveau national, et c'est ce qu'on entend par consolidation nationale, parce que la circonscription est le territoire national. Cela dit, les éléments qui ont été affichés au niveau des bureaux de vote constituent le pli que nous détenons. Certains sont envoyés aux différentes cours et d'autres à la Commission électorale nationale indépendante.

On dit que des gens vont contester les résultats. Bien entendu, nous allons transmettre aux juridictions les éléments probants dont nous disposons et qui nous ont amenés à tel ou tel résultat. Comme nous l'avons dit nous allons fournir ces éléments à la Cour constitutionnelle, d'autant que la loi ne prévoit pas que nous donnions ces résultats à la Conférence épiscopale nationale du Congo ou à une autre organisation. Ces résultats nous allons les présenter à la Cour constitutionnelle, au cas où il y aurait des contestations. C'est de cela dont il est question.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 12 h 30.*